



**Objet du dossier :**

Projet du Crêt des Ours  
Communes de Plaimbois-du-Miroir, Montbéliardot,  
Bonnétage et Rosureux (25)

**Contact :**

ABO ENERGY  
75 rue de la Villette  
Le Galaxie  
69003 LYON



**PROJET DU CRÊT DES OURS  
COMMUNES DE PLAIMBOIS-DU-MIROIR, MONTBÉLIARDOT,  
BONNÉTAGE ET ROSUREUX (25)**

**DOSSIER D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT**

ETUDE REALISEE PAR :



8 RUE MAURICE MOISSONNIER  
69120 VAULX-EN-VELIN  
04 78 52 82 55

JUIN  
2025

**TABLES DES MATIERES**

**I. Introduction ..... 3**

**I.1 Contexte règlementaire .....3**

**I.2 Présentation générale du projet.....4**

I.2.1 Localisation du projet.....4

I.2.2 Description des caractéristiques physiques du projet.....4

**II. Etat initial ..... 7**

**II.1 Rappels des principaux éléments de l'état initial de l'étude d'impact .....7**

II.1.1 Sur les boisements .....7

II.1.2 Sur l'occupation des sols.....7

**II.2 Fonctions des boisements présents sur l'emprise du projet.....9**

II.2.1 Fonction de production sylvicole .....9

II.2.2 Fonction écologique.....9

II.2.3 Fonction paysagère ..... 11

II.2.4 Fonction sociale ..... 11

II.2.5 Fonction contre les risques naturels..... 11

**II.3 Aménagement des forêts communales de Rosureux et Plaimbois-du-Miroir ..... 12**

II.3.1 Equipement de la forêt ..... 12

II.3.2 Etat actuel des peuplements forestiers ..... 12

**II.4 Plan de situation et localisation cadastrale de la zone à défricher .....13**

**III. Rappels des incidences et mesures sur les boisements ..... 18**

**IV. Conclusion ..... 22**

**V. Pièces règlementaires ..... 23**

**V.1 Annexe 1 : L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (extrait Kbis de moins de 6 mois).....23**

**V.2 Annexe 2 : Attestation de propriété .....24**

**V.1 Annexe 3 : Promesses de bail et de servitudes .....25**

**INDEX DES FIGURES**

Figure 1 : Plan détaillé des installations.....5

Figure 2 : Raccordement inter-éolien.....6

Figure 3 : Comparaison de l'occupation du sol entre 1958 et 2018 .....7

Figure 4 : Forêts .....8

Figure 5 : Localisation au 1/25000 des zones à défricher .....14

Figure 6 : Localisation cadastrale des aménagements E1 .....15

Figure 7 : Localisation cadastrale des aménagements E2 .....16

Figure 8 : Localisation cadastrale des aménagements E3 .....17

**INDEX DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Les coordonnées géographiques des différents aérogénérateurs et du poste de livraison.....4

Tableau 2 : Principales caractéristiques du parc éolien .....4

Tableau 3 : Niveaux d'enjeux liés à la flore et aux habitats.....9

Tableau 4 : Risques naturels « mouvements de terrain », « inondation » et « feu de forêt » sur l'aire d'étude immédiate .....11

## I. INTRODUCTION

### I.1 Contexte règlementaire

Selon l'article L. 341-1 du code forestier, un défrichement est considéré comme « *toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière* ». Notons que l'état boisé est une constatation de fait et non de droit, ce ne sont donc pas les différents classements (cadastre ou documents d'urbanisme) qui l'établissent.

Tout défrichement de boisement est soumis à une demande d'autorisation de défrichement, à moins que les opérations de défrichement soient réalisées dans :

- Les bois de superficie inférieure à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares. Ce seuil est variable selon le département ;
- Certaines forêts communales ;
- Les parcs ou jardins clos, de moins de 10 hectares, attenants à une habitation ;
- Les zones dans lesquelles la reconstitution des boisements après coupe rase est interdite ou règlementée, ou ayant pour but une mise en valeur agricole ;
- Les bois de moins de 30 ans.

Dans le Doubs, tout défrichement dans un massif de plus de 4 ha d'un seul tenant est soumis à autorisation.

**Le projet éolien du Crêt des Ours nécessite une autorisation de défrichement car les aménagements des éoliennes (plateforme, piste d'accès, talus) sont prévus sur des parcelles. Le projet entraînera donc la suppression de l'activité sylvicole au droit des terrains concernés par le projet, soit 3,24 hectares qui seront défrichés de façon permanente 3,04 ha seront déboisés pendant la phase chantier).**

*N.B. L'écart constaté entre les surfaces totales de défrichement et les totaux mentionnés dans le tableau des surfaces défrichées par parcelle en page 19 s'explique par le fait qu'une partie des surfaces concernées se situe sur du domaine non cadastré (notamment des chemins communaux ou ruraux). Ces emprises, ne figurant pas dans les références cadastrales, ne sont donc pas prises en compte dans le tableau, ce qui justifie les différences observées.*

Le projet est par ailleurs soumis à autorisation environnementale au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées.

Le présent volet vise à répondre à l'article R341-1 du Code forestier (nouveau). Il comprend les informations et documents suivants :

Informations ou document à fournir	Emplacement au sein de l'étude
1° (P.J. n°107 de la Demande d'autorisation environnementale) Plan de situation (extrait de carte au 1/25000ème ou au 1/50000ème) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Figure 6 : Localisation au 1/25000 de la zone à défricher – page 17
2° (P.J. n°108 de la Demande d'autorisation environnementale) Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement) ;	Figure 5 : Localisation cadastrale de la zone à défricher – page 16
3° Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Annexe 2 page 19 – Attestation de propriété
4° Étude d'impact ;	Pièce de la demande d'autorisation environnementale
5° Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Annexe 3 page 20 – Promesses de bail et de servitudes
6° Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande	Annexe 1 page 18 – Extrait Kbis de moins de 6 mois

## I.2 Présentation générale du projet

### I.2.1 Localisation du projet

Le projet éolien du Crêt des Ours se localise sur les communes de Plaimbois-du-Miroir et Rosureux dans le département du Doubs (25) et dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le tableau suivant indique les coordonnées géographiques des 3 aérogénérateurs et de la structure de livraison.

Tableau 1 : Les coordonnées géographiques des différents aérogénérateurs et du poste de livraison

Infrastructure	Coordonnées				Altitude	
	Lambert 93		WGS 84		en m (NGF)	
	X	Y	N	E	Z (sol, TN)	Z (sommet)
E1	978939,77	6684687,34	47°12'13.9"	006°41'10.1	944,31	1144,31
E2	978101,4	6684079,06	47°11'55.5"	006°40'28.9	938,06	1138,06
E3	977922,19	6683458,18	47°11'35.7"	006°40'19.1	924,08	1124,08
PDL	977953,22	6683171,4	47°11'26.3"	006°40'19.9"	876,8 m	879,56

Les figures pages suivantes présentent un plan détaillé de l'installation précisant l'emplacement des aérogénérateurs, de la structure de livraison, des plateformes, des chemins d'accès et des câbles électriques enterrés ainsi que le réseau inter-éolien.

### I.2.2 Description des caractéristiques physiques du projet

Le projet consiste en une implantation de 3 éoliennes. Leur puissance unitaire maximale de 4,5 MW soit une puissance totale de 13,5 MW.

Les principaux constituants d'une éolienne sont :

- Un rotor composé de l'ensemble de 3 pales et du moyeu,
- Une nacelle abritant le cœur de l'éolienne, notamment la génératrice électrique et le système de freinage,
- Un mât béton et acier,
- Des fondations en béton et acier.

Concernant le projet de parc éolien du Crêt des Ours, le modèle d'éolienne n'a pas encore été défini. Cependant, deux modèles différents sont envisagés, il s'agit de :

- VESTAS 150 – 4,2 MW
- VESTAS 150 – 4,5 MW.

Tableau 2 : Principales caractéristiques du parc éolien

Données générales du parc	
Nombre d'éoliennes	3
Hauteur maximale (bout de pale) (m)	200
Hauteur de moyeu maximum(m)	125 m
Diamètre maximal du rotor (m)	150
Longueur de pale (m)	75
Puissance unitaire maximale (MW)	4,5
Production annuelle estimée du parc (MWh/an)	28
Données techniques du parc éolien	
Surface des fondations (m <sup>2</sup> )	3 322
Surface des plateformes permanentes (m <sup>2</sup> )	7 815
Pistes à créer (m <sup>2</sup> )	3 634
Emprise de la structure de livraison (m <sup>2</sup> )	23
Longueur du raccordement inter-éolien (m)	6 796
Longueur du raccordement externe (km)	Environ 15 km
Poste source envisagé	Maiche

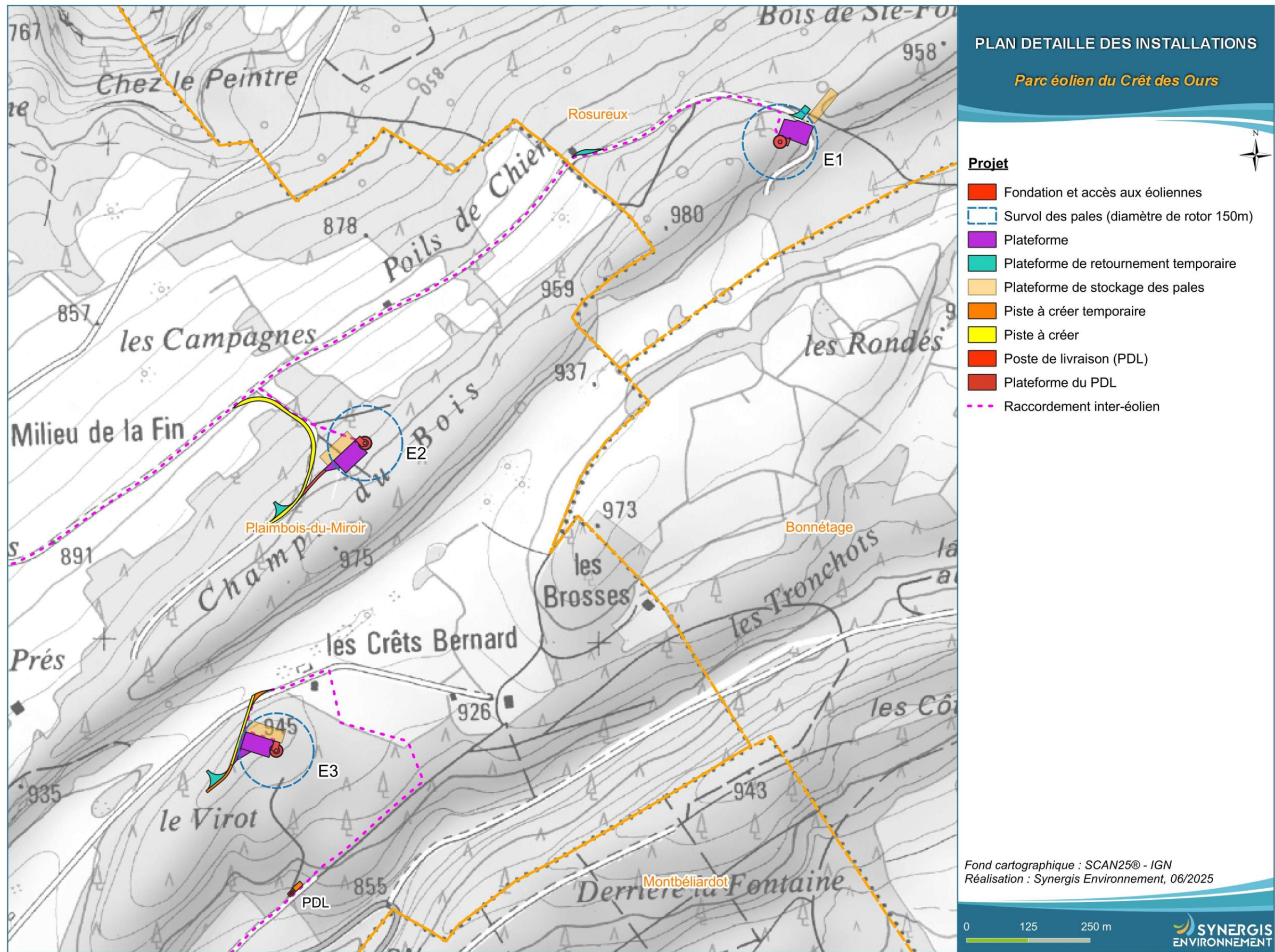


Figure 1 : Plan détaillé des installations

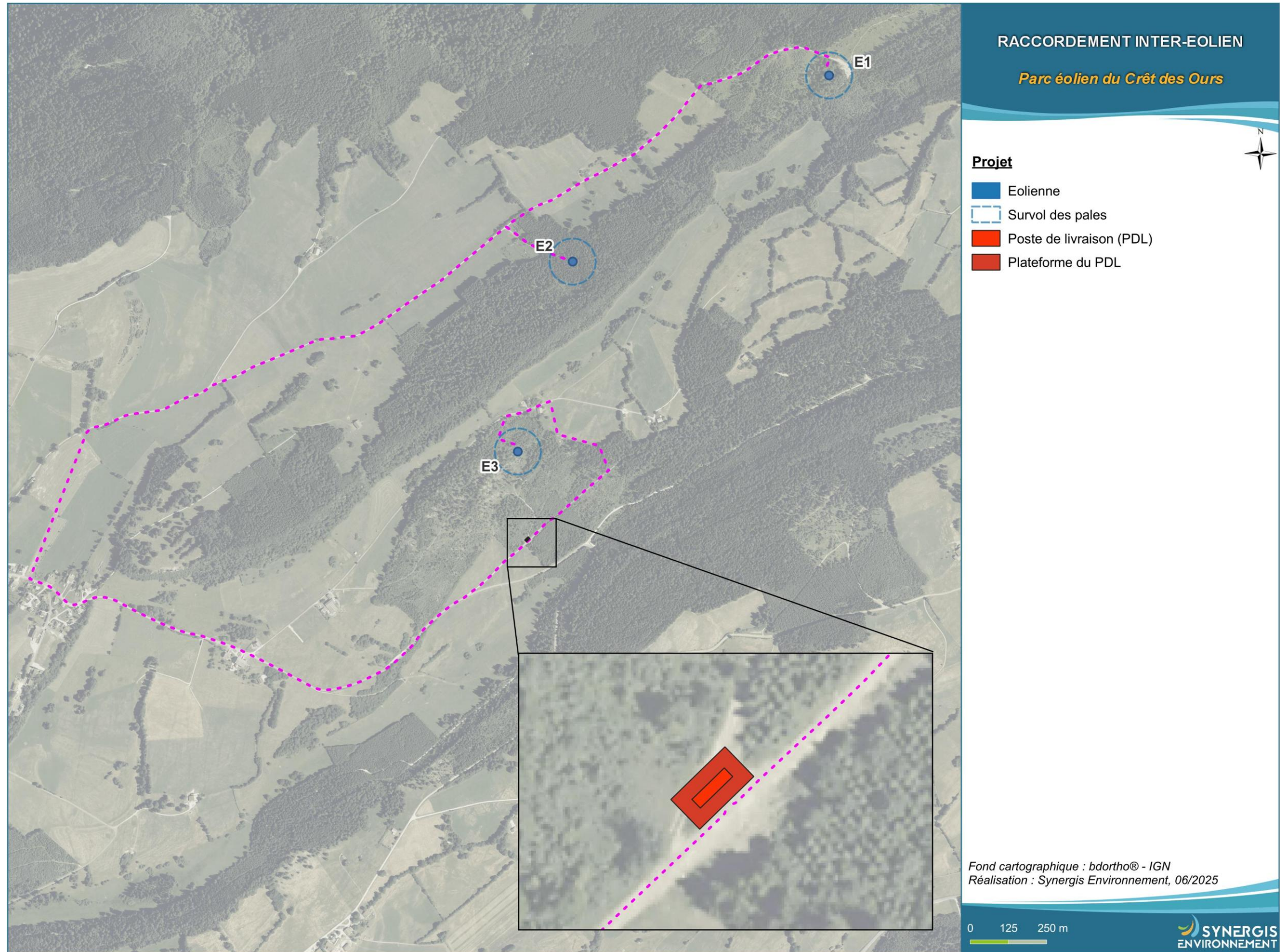


Figure 2 : Raccordement inter-éolien

## II. ETAT INITIAL

### II.1 Rappels des principaux éléments de l'état initial de l'étude d'impact

#### II.1.1 Sur les boisements

A l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, la forêt couvre environ 36% du territoire, ce qui en fait la 5<sup>ème</sup> région pour sa surface boisée et la 3<sup>ème</sup> pour son taux de boisement. Sur l'ensemble du territoire, les feuillus dominent (70%), en particulier le hêtre et le chêne dont la qualité est reconnue. Néanmoins, dans les massifs montagneux du Jura et des Vosges, ainsi que dans le Morvan où les douglas ont été implantés à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, ce sont les résineux qui dominent, en particulier les épicéas et les sapins.

L'ancienne région Franche-Comté affiche un taux moyen de boisement de 46%. Dans cette ancienne région, la forêt est majoritairement publique, contrairement à la partie bourguignonne. La récolte en Franche-Comté est dominée par les résineux (épicéas) et est constituée de bois d'œuvre en majorité. En Franche-Comté, la filière bois offre aussi près de 10 000 emplois dans l'exploitation forestière et la transformation du bois.

Le projet se situe au sein de la SER (SylvoÉco Région) E20 « Deuxième plateau et Haut-Jura » et plus particulièrement à l'interface des régions forestières « Deuxième plateau du Jura » et « Pententes intermédiaires jurassiennes ». D'après l'inventaire forestier, les forêts occupent plus de la moitié (53%) du territoire de la SER E20, l'autre grande activité étant l'agriculture.

Jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les forêts de la SER E20 étaient des chênaies-hêtraies sous forme de taillis sous futaie. Puis les forêts se sont enrésinées naturellement à partir des peuplements les plus élevés car les conditions écologiques sont celles de l'étage du sapin. Les hêtraies, les hêtraies-sapinières et les sapinières, souvent en mélange avec l'épicéa commun, constituent la majorité des forêts de la montagne jurassienne. Dans le Doubs, les sapinières sont souvent traitées en futaie régulière. Les chênaies(-hêtraies) avec sous-étage de charme sont également présentes aux altitudes les moins élevées, tandis que les tillaies ou les érabraies sont disséminées sur les éboulis.

Les mélanges de futaie de hêtre avec un sous-étage de charme et de coudrier, comme les sapinières-hêtraies dans la montagne jurassienne et les pessières plus en altitude, constituent des forêts productives, tandis que les forêts ouvertes et les landes à genévrier servent de pâturages.

Le projet concerne deux forêts communales :

La forêt communale de Plaimbois-du-Miroir : Cette forêt de 334,7 ha au total fait l'objet d'un aménagement forestier couvrant la période 2013-2032. Les principales essences de la forêt sont le sapin pectiné (35%), le hêtre (25%), l'épicéa commun (25%), et dans une moindre mesure d'autres feuillus. La fonction principale de cette forêt est la production ligneuse (enjeu moyen à fort). Les espèces ciblées par cette fonction sont le sapin pectiné, le hêtre, l'épicéa commun et l'érable sycomore. La production biologique estimée sur la surface en sylviculture de production est de 6,3 m<sup>3</sup>/ha/an. Les récoltes prévisibles sur la durée d'aménagement sont de 6,2 m<sup>3</sup>/ha/an.

La forêt communale de Rosureux : Cette forêt couvre 266,58 ha au total, elle fait l'objet d'un document d'aménagement s'appliquant sur la période 2004-2023. Les recherches entreprises n'ont pas permis de récupérer le document de gestion de cette forêt.

Comme illustré sur la carte page suivante :

- Les aménagements de l'éolienne E1 sont situés au sein de la forêt communale de Rosureux et des boisements privés. Ce sont des forêts fermées à mélange de feuillus prépondérants et conifères ainsi que des forêts fermées de sapin ou épicéa.
- Les aménagements de l'éolienne E2 sont situés au sein de boisement privés composés de forêts fermées de sapin ou épicéa et de forêts fermées sans couvert arborée.
- Les aménagements de l'éolienne E3 sont situés au sein de la forêt communale de Plaimbois-du-Miroir et des boisements privés. Ce sont des forêts fermées à mélange de conifères prépondérants et feuillus ainsi que des forêts fermées de hêtre pur.
- Le poste de livraison est situé au sein forêts fermées à mélange de conifères prépondérants et feuillus ainsi que des forêts fermées de sapin ou épicéa.

Les recherches entreprises n'ont pas permis d'obtenir davantage d'informations concernant les boisements privés.

#### II.1.2 Sur l'occupation des sols

La figure ci-après illustre les changements d'affectation des sols au niveau de l'AEI entre 1958 et 2018. On peut noter une augmentation des boisements, entraînant la fermeture de certains milieux ouverts et l'extension de forêts. Pas ou très peu de création de nouveaux îlots boisés ;

Concernant la surface agricole, la surface totale est restée globalement identique, néanmoins il est possible d'observer un remembrement des terres.

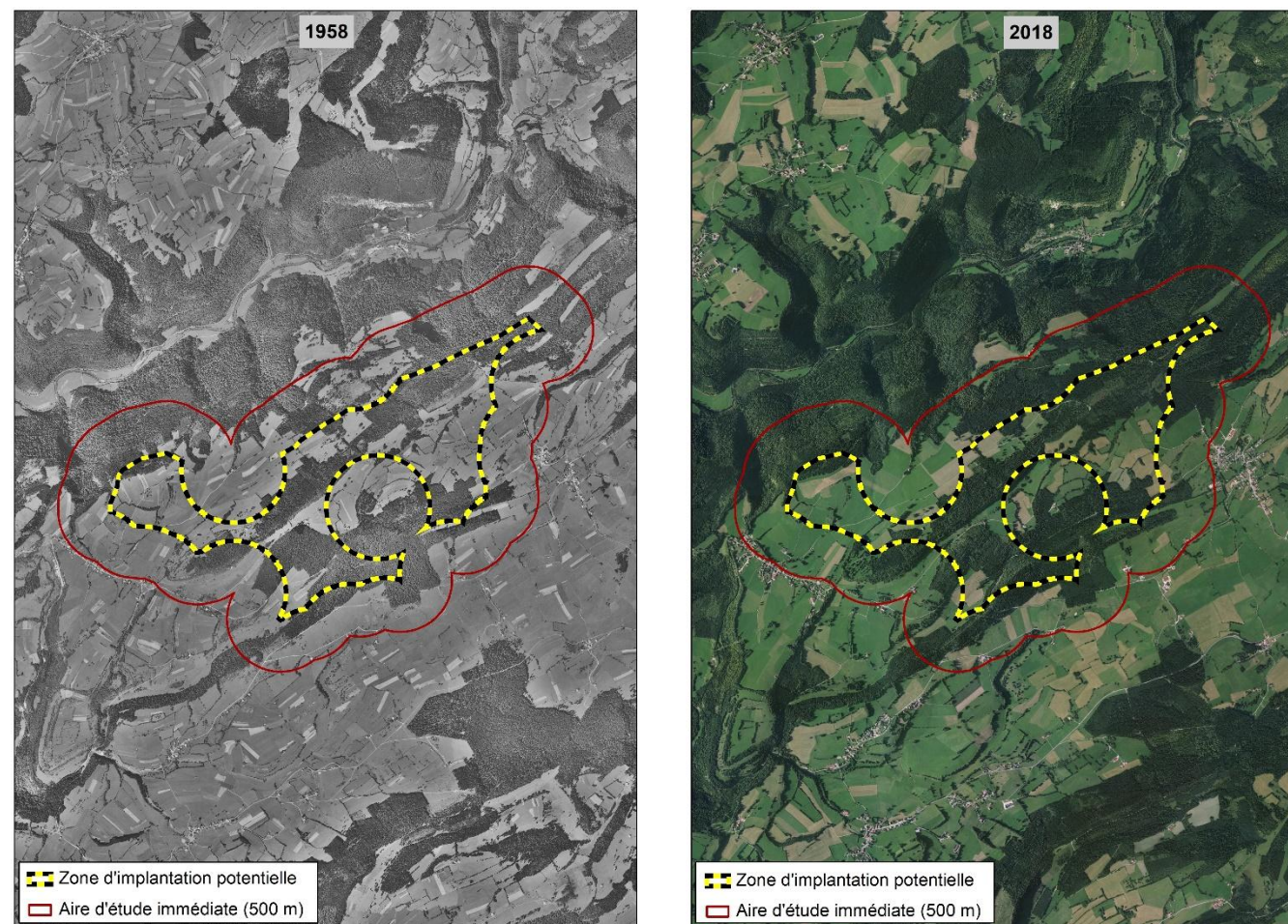


Figure 3 : Comparaison de l'occupation du sol entre 1958 et 2018

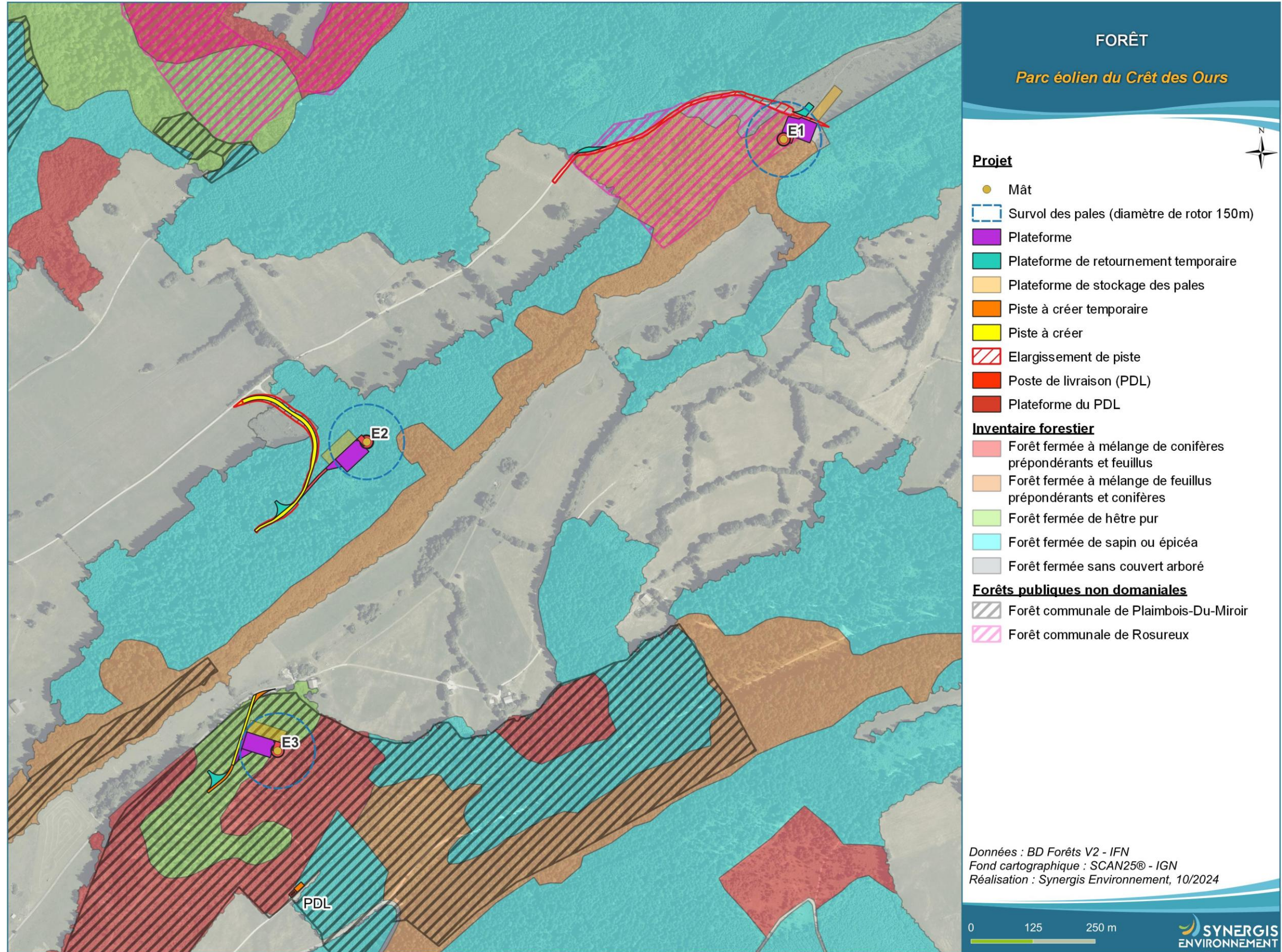


Figure 4 : Forêts

## II.2 Fonctions des boisements présents sur l'emprise du projet

### II.2.1 Fonction de production sylvicole

Les forêts communales de Rosureux et Plaimbois-du-Miroir dispose respectivement de 266,58 et 322,61 ha en sylviculture. Les récoltes prévisibles sur la durée d'aménagement sont de 7,3 et 6,2 m<sup>3</sup>/ha/an.

### II.2.2 Fonction écologique

Les études écologiques menées dans le cadre du projet éolien du Crêt des Ours dénombrent 16 habitats sur la zone d'implantation potentielle.

Les habitats concernés par le défrichement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Niveaux d'enjeux liés à la flore et aux habitats

Typologie d'habitat	Code CORINE biotopes	Enjeux
Jeunes peuplements forestiers	31.8D	Faible
Hêtraies-sapinières	41.131	Modéré
Plantations de conifères	83.311	Faible

### JEUNES PEUPELEMENTS forestiers

- Code EUNIS : G5.6 – Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles
- Code CORINE Biotopes : 31.8D – Broussailles forestières décidues
- Code Natura 2000 : -
- Rattachement phytosociologique : Senecioni fuchsii – Sambucetum racemosi x Atropion belladonnae

Couvrant 25,97 ha et représentant environ 8,07 % de la surface de la ZIP, cet habitat correspond aux stades initiaux de recolonisation forestière après coupe d'exploitation. Cet habitat ne relève pas d'un intérêt particulier. Le jeune peuplement forestier est composé d'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et de Sapin blanc (*Abies alba*) en strate arborescente. La strate arbustive est caractérisée par la présence de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), et de Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*). Enfin la strate herbacée se compose de Dryoptéris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), de Houx (*Ilex aquifolium*), de Rosier des chiens (*Rosa canina*), et de Ronce (*Rubus sp.*).



Jeunes peuplements feuillus

### Hêtraies sapinières

- Code EUNIS : G1.633 – Hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes
- Code CORINE Biotopes : 41.131 – Hêtraies à Mélisque
- Code Natura 2000 : 9130-9 – Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe
- Rattachement phytosociologique : Hordelymo europae – Fagetum sylvaticae

S'étendant sur 54,31 ha et représentant environ 16,88 % de la surface de la ZIP, cet habitat correspond à des forêts calcicoles montagnardes dont la canopée est dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Sapin pectiné (*Abies alba*) accompagnés d'érables (*Acer campestre*, *Acer pseudoplatanus*) et d'Alisier blanc (*Sorbus aria*). La strate herbacée est caractérisée par la présence de *Galium odoratum*, *Hordelymus europaeus*, *Paris quadrifolia*, *Phyteuma spicatum* et *Polygonatum verticillatum*. Indexé à la Directive Habitats sous le code 9130-9, cet habitat commun à l'étage montagnard en Franche-Comté, relève d'un intérêt communautaire. Cet habitat présente un bon état de conservation global sur la ZIP.



*Hêtraies sapinières*

### Plantations de conifères

- Code EUNIS : G3.F1 – Plantations de conifères indigènes
- Code CORINE Biotopes : 83.311 – Plantations de conifères indigènes
- Code Natura 2000 : -
- Rattachement phytosociologique : -

Couvrant 90,98 ha et représentant environ 28,27 % de la surface de la ZIP, cet habitat est composé de *Abies alba*, *Fragaria vesca*, *Corylus avellana*, *Ilex aquifolium*, *Polygonatum verticillatum*, *Picea abies*... Ces plantations d'épicéas (*Picea abies*) et Sapin pectiné (*Abies alba*) correspondent à des faciès de substitution des hêtraies-sapinières précédemment décrites. Cet habitat ne relève pas d'un intérêt particulier.



*Plantations de conifères*

### II.2.3 Fonction paysagère

La morphologie chahutée du territoire dicte une organisation spécifique de la végétation avec des espaces privilégiés où s'établissent les activités agricoles (cultures ou pâtures) et d'autres espaces, dont l'accès est moins favorisé, qui ont été totalement dévolus à la forêt (réserves) ou à la sylviculture.

Les paysages sont majoritairement boisés : les boisements occupent principalement les pentes raides du relief plissé. Cette couverture forestière dense est ponctuée de clairières pâturées (estives herbeuses des montagnes du Haut Doubs ou prairies des fonds de vallée) créant des ouvertures et rythmant les ambiances singulières de ce territoire. Les villages occupent principalement les zones de plaine.

Le projet se localise non loin des paysages de grands plateaux (nord-ouest de l'AEE) qui se caractérisent par de grandes étendues. La structure tabulaire du plateau jurassien, bien qu'entallée par des combes et des vallons, permet au regard de porter loin vers des horizons dégagés. Quelques reculées, reliefs singuliers dans le plateau jurassien (vallées en cul-de-sac), animent les rebords de plateaux et permet aux pâtures de s'inviter dans les fonds de vallée aux coteaux boisés.

### II.2.4 Fonction sociale

Les forêts communales de Rosureux et Plaimbois-du-Miroir ont un rôle principal de production de bois d'œuvre et de chauffage, tout en ne négligeant pas les fonctions d'accueil de protection et de chasse.

Un itinéraire de tourisme balisé traverse la forêt de Plaimbois-du-Miroir à proximité du projet (environ 250m à l'ouest de E3).

D'après le document d'aménagement la forêt communale de Plaimbois-du-Miroir a une fonction sociale (paysage, accueil, eau potable) considéré comme faible à l'exception du belvédère de la Roche-du-Miroir et les zones de précautions des captages non réglementés (5ha).

### II.2.5 Fonction contre les risques naturels

Seuls les risques naturels « mouvements de terrain », « cavité souterraine », « inondation » et « feu de forêt » sont potentiellement impactés par la présence de boisements. L'étude d'impact évalue leurs enjeux comme très faibles à modérés sur l'aire d'étude immédiate. L'enjeu modéré concerne le risque mouvement de terrain et les cavités souterraines. Les zones soumises à l'aléa glissement ne sont pas concernées par le défrichement, de même pour les cavités souterraines.

Tableau 4 : Risques naturels « mouvements de terrain », « inondation » et « feu de forêt » sur l'aire d'étude immédiate

Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Inondations	Feux de forêts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rosureux et Plaimbois-du-Miroir soumise au risque mouvement de terrain d'après le DDRM</li> <li>- 1 effondrement identifié par la BDMVT à l'ouest de l'AEI, en dehors de la ZIP                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-- Pas de PPRN</li> </ul> </li> <li>« Mouvements de terrain »</li> <li>- Atlas des secteurs à risques de mouvement de terrain dans le Doubs : Zones soumises à l'aléa glissement de terrain au sein de l'AEI et de la ZIP (terrains marneux).                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones soumises à l'éboulement au sein de l'AEI sur la commune de Plaimbois-du-Miroir, en dehors de la ZIP.</li> </ul> </li> </ul> <p>→ Enjeu <b>faible à modéré</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs cavités naturelles recensées au sein de l'AEI par la BD Cavités, dont 1 au sein de la ZIP</li> <li>- Pas PPRN « Cavités souterraines »</li> <li>- Atlas des secteurs à risques de mouvement de terrain dans le Doubs : nombreux indices karstiques au sein de l'AEI et de la ZIP.</li> <li>- Zones d'aléa faible soumises à l'effondrement au sein de l'AEI, y compris sur la ZIP</li> </ul> <p>→ Enjeu <b>faible à modéré</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AEI non incluse dans un TRI</li> <li>- Pas de PPRI</li> <li>- Pas de PAPI</li> <li>- AEI non inscrite dans un AZI</li> <li>- Risque inondation par remontée de nappes quasi-nul</li> </ul> <p>→ Enjeu <b>très faible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département pas particulièrement exposé</li> </ul> <p>→ Enjeu <b>très faible pour les milieux ouverts, à faible pour les milieux forestiers</b></p>

D'après le plan simple de gestion de Plaimbois-du-Miroir l'intégralité de la forêt communale a une fonction de protection contre les risques naturels considérée comme "enjeu sans objet".

## II.3 Aménagement des forêts communales de Rosureux et Plaimbois-du-Miroir

Les éléments de ce chapitre sont extraits des documents d'aménagement des forêts communales Plaimbois-du-Miroir et Rosureux.

La surface totale de la forêt de communale de Plaimbois-du-Miroir est de 334,7445 ha.

Le Plan Simple de gestion de la forêt a été établi en 2013 pour une période de 20 ans entre 2013 et le 31 décembre 2032.

La surface totale de la forêt de communale de Rosureux est de 271,5174 ha.

Le Plan Simple de gestion de la forêt a été établi pour la période entre 2004 et 2027.

### II.3.1 Equipement de la forêt

#### II.3.1.1 Plaimbois-du-Miroir

La commune poursuit une politique dynamique d'équipement dans sa forêt avec la création de 4,6 km de pistes et 0,7 km de routes pendant la durée de l'aménagement.

Principales difficultés d'exploitation :

- Forêt montagneuse (85 % de à surface en situation de versant)
- Zones non ou insuffisamment desservies par des pistes, des routes forestières et des places de dépôt (vallée du DESSOUBRE). On notera toutefois que de nombreuses zones sont difficilement améliorables et des zones peu productives.
- Présence de routes départementales et chemins vicinaux traversant ou longeant la forêt.
- Présence limitrophe du DESSOUBRE et de LA REVEROTTE et des ruisseaux de LA VERPILLERE, de l' HERSE et du MOULIN.
- Vidange très localement sur des propriétés particulières ou les parcours communaux.

Il n'y a pas d'équipement structurant dédiés à la défense des forêts contre l'incendie.

#### II.3.1.2 Rosureux

Le détail du plan de gestion de la forêt de communale de Rosureux n'est pas disponible, seule la fiche de synthèse a pu être récupérée. Les informations relatives à l'équipement ne sont pas détaillées dans la fiche de synthèse.

## II.3.2 Etat actuel des peuplements forestiers

### II.3.2.1 Plaimbois-du-Miroir

Les aménagements de E3 et le poste de livraison sont situés au sein des stations 3 et 4. Il s'agit de groupe d'arbre qualifié de "Jeunesse" d'enjeu production moyen à fort et d'enjeu environnemental ordinaire.

La forêt ne connaît pas actuellement de déséquilibre sylvo-cynégétique.

Crises sanitaires subies par la forêt :

Essences concernées	Période	Contexte stationnels	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis
Toutes	Tempête LOTHAR du 26/12/1999	Tous	Dégâts significatifs sur tous les peuplements d'une hauteur > à 27,5 m Attaque de scolytes postérieures sur épicéa	4 491 m <sup>3</sup> , soit 18 m <sup>3</sup> /ha en moyenne
Résineux	Sécheresse et canicule de 2003	Plateau (hors versant Nord)	Manque d'eau Fortes chaleurs Attaque de scolytes	Environ 1 000 m <sup>3</sup> : Groupes de régénération et préparation

Essences présentes dans la forêt :

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Autre Feuillu	2
Chêne sessile ou pédonculé	1
Epicéa commun	23
Erable plane	1
Erable sycomore	8
Frêne	8
Hêtre	25
Sapin pectiné	35
Tilleul	1
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

### II.3.2.2 Rosureux

Les aménagements de E1 sont situés au sein de la station forestière N°16 d'une surface de 7,56 ha de sensibilité paysagère faible.

Essences présentes dans la forêt :

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Autre Feuillu	38
Epicéa commun	22
Sapin pectiné	40
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

## II.4 Plan de situation et localisation cadastrale de la zone à défricher

Les figures pages suivantes présentent le plan de situation au 1/25000<sup>ème</sup> localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche (P.J. n°107 de la Demande d'autorisation environnementale) ainsi que la plan cadastral (P.J. n°108 de la Demande d'autorisation environnementale).

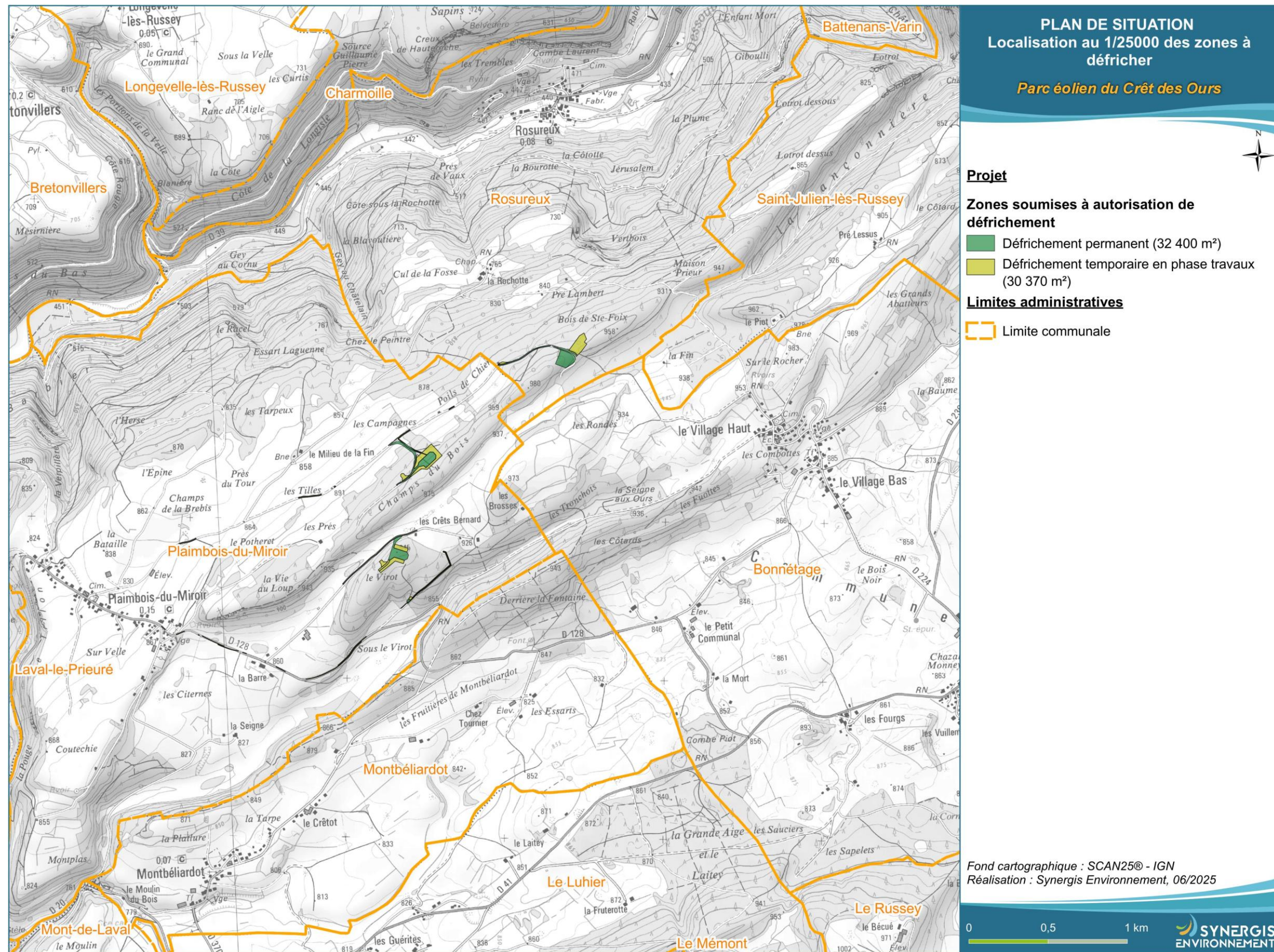


Figure 5 : Localisation au 1/25000 des zones à défricher

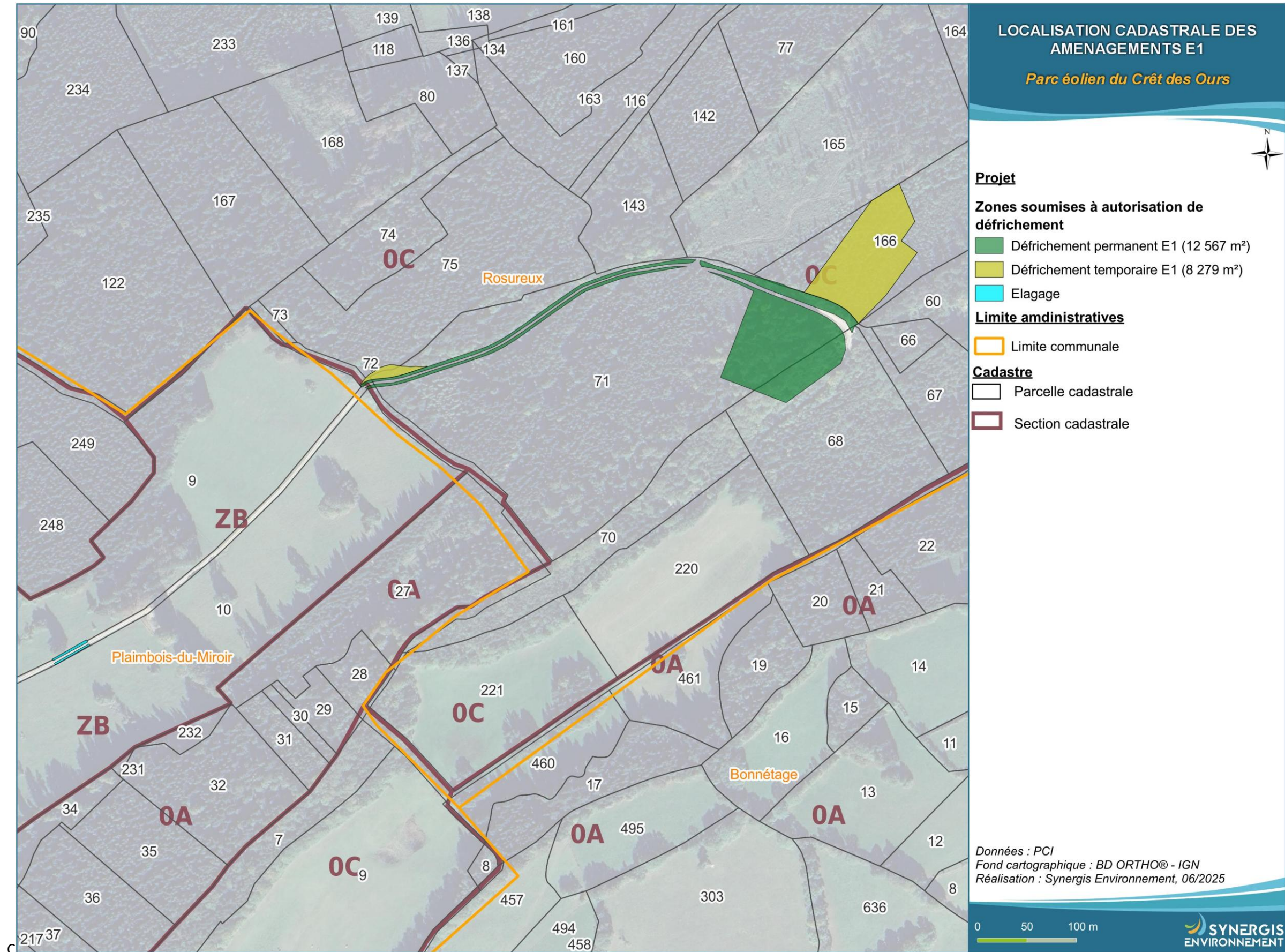


Figure 6 : Localisation cadastrale des aménagements E1

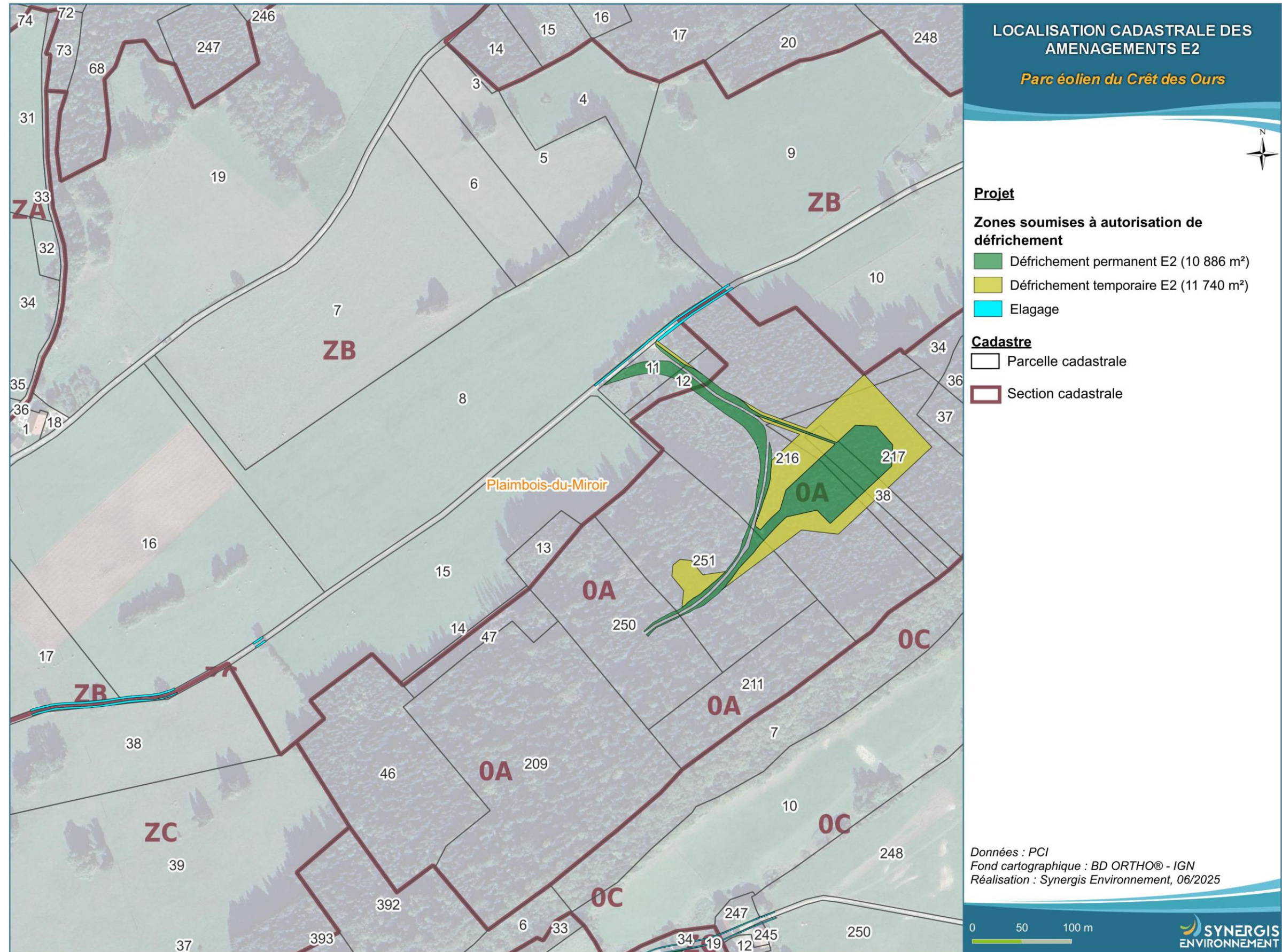


Figure 7 : Localisation cadastrale des aménagements E2

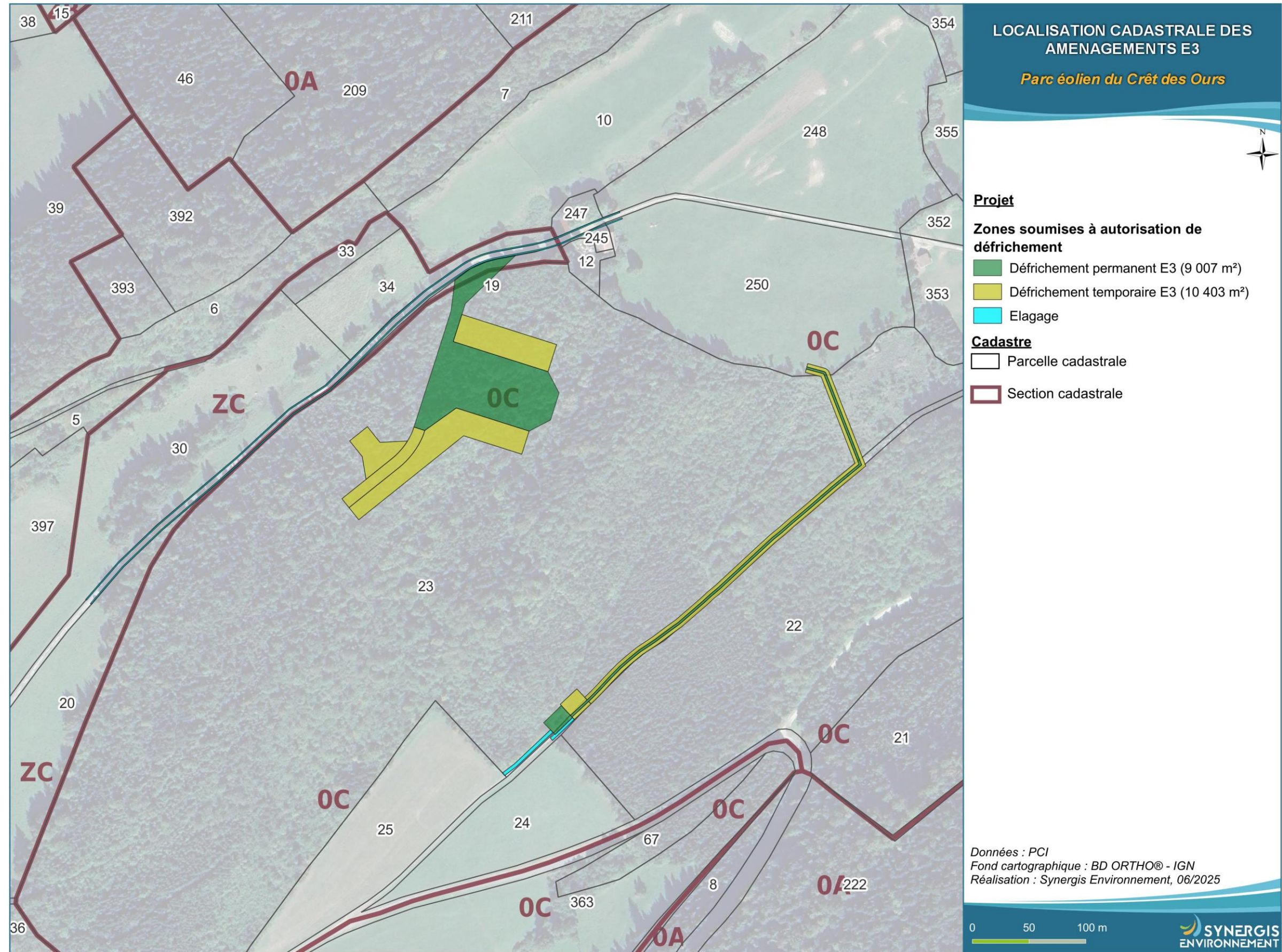


Figure 8 : Localisation cadastrale des aménagements E3

### III. RAPPELS DES INCIDENCES ET MESURES SUR LES BOISEMENTS

**NB :** sont rappelés ici les impacts et mesures spécifiques aux boisements. Les impacts indirects entraînés par les travaux de défrichage sur les autres compartiments (milieu physique, naturel, humain et paysage) sont traités au fil de l'eau dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Les travaux de défrichage se positionnent dans les forêts communales de Plaimbois-du-Miroir et Rosureux. Ces aménagements impliqueront le défrichage d'un peuplement de feuillus (Hêtraies neutrophiles) sur une surface de 62 770 m<sup>2</sup>. Cette surface fait l'objet de la présente demande d'autorisation de défrichage.

Les zones à défricher sont localisées sur les plans pages 13 à 16.

#### ▪ Perte de surfaces sylvicoles et perturbations liées

En phase d'exploitation, un effet négatif concernant l'activité sylvicole est attendu puisque les aménagements permanents des éoliennes sont prévus sur des parcelles forestières.

Notons tout d'abord que cet effet négatif est contrebalancé par un effet positif : les accès existants et créés pour les besoins du parc éolien seront utilisés pour l'exploitation de la forêt et pour le stockage temporaire de bois. Ainsi, les travaux de création ou d'élargissement des routes doivent garantir l'accès aux parcelles. La perte de surface exploitable liée au défrichage reste cependant limitée à 62 770 m<sup>2</sup>.

**Les zones temporaires, visibles sur les figures 4 à 7, ne concernent que la phase de construction du parc éolien.**

Bien qu'elles soient temporaires, elles ont été prises en compte dans la demande de défrichage. Il est prévu de réaliser sur ces surfaces une coupe rase des arbres sans empierrement. Seuls des terrassements (déblais/remblais) ponctuels pourront être faits afin de permettre le stockage des éléments de grue ou d'éoliennes sur des surfaces planes. La terre végétale décapée lors de la création de la plateforme sera régalée sur ces surfaces.

Durant le chantier, ces zones permettront de stocker les pales, de monter la flèche de grue ou encore d'aider au montage de l'éolienne. Certains fabricants d'éoliennes, en phase montage, maintiennent le mât grâce à 2 haubans : un élagage pourra alors être nécessaire pour permettre la mise en place de ces haubans dont l'ancrage se situe à l'opposé de la plateforme de grutage.

À la fin du chantier, les conditions de **replantation de ces zones temporaires** seront définies en lien avec l'ONF (essences à privilégier, période de replantation, etc).

Compte tenu de l'étendue limitée du défrichage, les travaux ne sont pas de nature à produire des incidences notables sur les surfaces d'exploitation sylvicole.

Le tableau page suivante présente les surfaces défrichées par le projet du Crêt des Ours pour chaque parcelle.

*N.B. L'écart constaté entre les surfaces totales de défrichage et les totaux mentionnés dans le tableau des surfaces défrichées par parcelle page suivante s'explique par le fait qu'une partie des surfaces concernées se situe sur du domaine non cadastré (notamment des chemins communaux ou ruraux). Ces emprises, ne figurant pas dans les références cadastrales, ne sont donc pas prises en compte dans le tableau, ce qui justifie les différences observées.*

Tableau 110 : Surfaces défrichées par parcelle pour le projet du Crêt des Ours

N° DEPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE A DEFRICHER	Type de boisement (selon l'expertise écologique)	CLASSEMENT AU PLU	AMENAGEMENT	Défrichement permanent	Défrichement temporaire	
25 - ROSUREUX	C	71	7 ha 55 a 70 ca	10098 m <sup>2</sup> Perma 495 m <sup>2</sup> Tempo	Forêts fermées à mélange de feuillus prépondérants et conifères ainsi que des forêts fermées de sapin ou épicéa.	/	E1	10098	495	
25 - ROSUREUX	C	68	2 ha 80 a 00 ca	2384 m <sup>2</sup> Perma 0 m <sup>2</sup> Tempo		/	E1	2384	0	
25 - ROSUREUX	C	166	4 ha 17 a 78 ca	27 m <sup>2</sup> Perma 7784 m <sup>2</sup> Tempo		/	E1	27	7784	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	A	217	1 ha 90 a 90 ca	2303 m <sup>2</sup> Perma 5094 m <sup>2</sup> Tempo	Forêts fermées de sapin ou épicéa, forêts fermées sans couvert arborée, forêts fermées à mélange de conifères prépondérants et feuillus ainsi que des forêts fermées de hêtre pur.	N	E2	2303	5094	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	A	38	0 ha 36 a 70 ca	1113 m <sup>2</sup> Perma 683 m <sup>2</sup> Tempo		N	E2	1113	683	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	A	216	4 ha 26 a 80 ca	5052 m <sup>2</sup> Perma 4225 m <sup>2</sup> Tempo		N	E2	5052	4225	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	ZB	12	0 ha 20 a 40 ca	433 m <sup>2</sup> Perma 15 m <sup>2</sup> Tempo		A	E2	433	15	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	ZB	11	0 ha 39 a 70 ca	898 m <sup>2</sup> Perma 114 m <sup>2</sup> Tempo		A	E2	898	114	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	A	251	2 ha 40 a 86 ca	935 m <sup>2</sup> Perma 1609 m <sup>2</sup> Tempo		N	E2	935	1609	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	A	250	1 ha 99 a 51 ca	152 m <sup>2</sup> Perma 0 m <sup>2</sup> Tempo		N	E2	152	0	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	C	23	23 ha 56 a 90 ca	7803 m <sup>2</sup> Perma 8742 m <sup>2</sup> Tempo		N	E3	7803	8742	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	ZC	19	0 ha 14 a 20 ca	429 m <sup>2</sup> Perma		N	E3	430	0	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	C	22	15 ha 54 a 50 ca	214 m <sup>2</sup> Tempo		N	RIE	0	219	
25 - PLAMBOIS DU MIROIR	C	250	3 ha 07 a 98 ca	37 m <sup>2</sup> Perma 107 m <sup>2</sup> Tempo		A	RIE	37	108	
<b>TOTAL</b>								<b>31665</b>	<b>29088</b>	
<b>TOTAL Défrichement</b>								<b>60753</b>		

Tableau 110 : Surfaces défrichées par aménagement

	Défrichement permanent	Défrichement temporaire	TOTAL
E1	12509	8279	20788
E2	10886	11740	22626
E3	8233	8742	16975
Réseau inter-éolien	37	327	364
<b>TOTAL</b>	<b>31665</b>	<b>29088</b>	<b>60753</b>

▪ **Réponse à l'article L341-5 du Code forestier**

*L'autorisation de défrichement peut être refusée lorsque la conservation des bois et forêts ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination forestière des sols, est reconnu nécessaire à une ou plusieurs des fonctions suivantes :*

*1° Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes ;*

Le projet de défrichement n'entraîne pas de risque d'érosion significatif ni de déstabilisation des sols. En effet, la pente des terrains concernés est modérée et ne sont pas identifiées comme des zones soumises à l'aléa glissement d'après l'atlas des secteurs à risques de mouvements de terrain dans le Doubs.

*2° A la défense du sol contre les érosions et envahissements des fleuves, rivières ou torrents ;*

La faible emprise des zones aménagées (plateformes/accès) permet de limiter fortement les modifications de la nature du sol. En effet, les matériaux excavés pour la mise en place des fondations représentent environ 250 m<sup>3</sup> par éolienne. Ils seront en partie remis en place dans la fouille une fois la fondation réalisée. A cela s'ajoutent les matériaux de remblais-déblais pour la mise en place des aménagements (plateformes, accès), où les matériaux sont décaissés sur une épaisseur nettement moins importante (30 cm environ) soit environ 5 300 m<sup>3</sup> de matériaux. Ainsi, un total de 6050 m<sup>3</sup> de matériaux seront excavés dans le cadre du projet éolien de Crêt des Ours.

Les emprises du projet qui subiront un décapage de la terre végétale sur environ 30 cm et un terrassement durant le chantier sont réparties de la manière suivante :

- Plateforme d'exploitation : 7 815 m<sup>2</sup> ;
- Plateforme PDL : 131 m<sup>2</sup> ;
- Surface des fondations : 3 322 m<sup>2</sup> ;
- Piste à créer définitive : 3 634 m<sup>2</sup> ;
- Piste à créer temporaire : 1 692 m<sup>2</sup> ;
- Pan coupé temporaire : 4 679 m<sup>2</sup>.

Soit au total 17 639 m<sup>2</sup> (environ 1,76 ha) qui subiront un décapage, soit 0,5 % de la zone d'implantation potentielle. Ces emprises peuvent générer localement une modification de la turbidité des eaux de ruissellement lors d'épisodes pluvieux intenses.

Néanmoins, les surfaces en travaux étant réduites sur une période elle-même restreinte (environ 12 mois), la probabilité d'occurrence d'une augmentation de la turbidité des eaux reste faible.

*3° A l'existence des sources, cours d'eau et zones humides, et plus généralement à la qualité des eaux ;*

Au niveau du site du projet, l'emprise du projet sera située à plus d'un kilomètre (1,6 km au minimum) de l'affluent du Dessoubre identifié et à plus de 600 mètres de la source au sud-est. Les zones humides identifiées seront également évitées au maximum. Les zones humides seront localisées à quelques mètres au nord des aménagements de l'éolienne E3.

Concernant le raccordement électrique interne, ce dernier suivra les abords des voies d'accès créées ou existantes, n'engendrant alors pas d'effet supplémentaire. Le raccordement externe suivra également les itinéraires routiers existant et ne sera pas de nature à engendrer d'impacts notables sur le réseau hydrographique, y compris en cas de franchissement de cours d'eau pour lesquels le raccordement suivra les ouvrages d'arts existants sans nécessité d'interrompre les écoulements. L'incidence brute peut être considérée comme très faible.

*4° A la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et les envahissements de sable ;*

Le projet n'est pas concerné par des dunes, des côtes ou à proximité de la mer.

*5° A la défense nationale ;*

Le projet n'est pas concerné par des boisements ayant une fonction pour la défense nationale.

*6° A la salubrité publique ;*

Les boisements concernés par le projet ne présentent pas de rôle particulier en matière de salubrité publique.

*7° A la valorisation des investissements publics consentis pour l'amélioration en quantité ou en qualité de la ressource forestière, lorsque les bois ont bénéficié d'aides publiques à la constitution ou à l'amélioration des peuplements forestiers ;*

Les documents d'aménagement des forêts communales Plaimbois-du-Miroir et Rosureux ne font pas état d'investissement publics consentis pour améliorer les boisements concernés par le projet.

*8° A l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population ;*

D'après le volet naturel de l'étude d'impact réalisé par le bureau d'étude Calidris : « Grâce à un balisage botanique préalable (MR-3) et au déplacement des bryophytes protégés, l'impact peut être réduit sur la flore et les habitats. Les impacts résiduels sont ainsi biologiquement non significatifs pour la flore, les bryophytes et les habitats que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.

Pour les zones humides, l'élargissement du chemin d'accès menant à l'éolienne E3 ne se fera pas côté prairie humide. Ajouté à un balisage botanique et un phasage des travaux si circulation des engins sur les zones humides, les impacts résiduels seront non significatifs. »

9° A la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés contre les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches.

Le projet n'est pas concerné par le risque avalanche.

En ce qui concerne le risque lié aux feux de forêt, l'ensemble des communes du département du Doubs ne sont pas particulièrement exposées au risque de feux de forêt. Cependant, des dispositions sont prévues par le pétitionnaire afin de ne pas aggraver le risque.

Fonction de sécurité	Protection et intervention incendie
Mesures de sécurité	Capteurs de températures sur les principaux composants de l'éolienne pouvant permettre, en cas de dépassement des seuils, la mise à l'arrêt de la machine Système de détection incendie relié à une alarme transmise à un poste de contrôle et un système d'extinction automatique du feu en nacelle. Intervention des services de secours (voie carrossable sur site en permanence)
Description	Détecteurs de fumée qui lors de leur déclenchement conduisent à la mise en arrêt de la machine et au découplage du réseau électrique. De manière concomitante, un message d'alarme est envoyé au centre de télésurveillance. Un système basé sur une mesure de température et indépendant des détecteurs de fumée active la propagation d'un agent extincteur en cas de détection de départ de feu au niveau des points critiques en nacelle. L'éolienne est également équipée d'un extincteur en pied de mât et d'un extincteur en nacelle qui peuvent être utilisés par les personnels d'intervention (cas d'un incendie se produisant en période de maintenance). Un extincteur est également à disposition dans le poste de livraison électrique et le cas échéant dans les enveloppes séparées accueillant les transformateurs d'éoliennes.
Indépendance	Oui
Temps de réponse	< 1 minute pour les détecteurs et l'enclenchement de l'alarme L'exploitant ou l'opérateur désigné sera en mesure de transmettre l'alerte aux services d'urgence compétents dans un délai de 15 minutes suivant l'entrée en fonctionnement anormal de l'aérogénérateur. Le temps d'intervention des services de secours est quant à lui dépendant de la zone géographique.
Efficacité	100 %
Tests	/
Maintenance	Vérification du système au bout de 3 mois de fonctionnement puis contrôle annuel conformément à l'article 18 de l'arrêté du 26 août 2011. Le matériel incendie (type extincteurs) est contrôlé périodiquement par le fabricant du matériel ou un organisme extérieur. Maintenance curative suite à une défaillance du matériel. L'accès aux services de secours sera entretenu tout au long de l'exploitation et les abords de l'installation sont maintenus en bon état de propreté (article 7).

## IV. CONCLUSION

**Le projet éolien du Crêt des Ours nécessite une autorisation de défrichage car les aménagements des éoliennes (plateforme, piste d'accès, talus) et le poste de livraison sont prévus sur des parcelles forestières. En considérant les aménagements temporaires pour le chantier (plateforme de stockage et de montage nécessitant un terrassement ponctuel), la surface totale objet de la demande de défrichage est de 62 770 m<sup>2</sup>.**

Cet effet négatif est contrebalancé par un effet positif : les accès existants et créés pour les besoins du parc éolien seront utilisés pour l'exploitation de la forêt et pour le stockage temporaire de bois. Ainsi, les travaux de création ou d'élargissement des routes doivent garantir l'accès aux parcelles. Les zones temporaires (environ 3,04 ha) seront déboisées pendant la phase chantier, les conditions de replantation, après la phase chantier, seront définies en lien avec l'ONF.

Ces travaux de défrichage sont soumis à la procédure de demande d'autorisation de défrichage. Le Code forestier impose la compensation des surfaces défrichées. Le type de compensation à mettre en œuvre sera validée par la DDT et peut prendre différentes formes : reboisement, travaux, ou indemnité. Le porteur de projet privilégiera la réalisation de travaux sylvicoles, qui seront définis en lien avec l'ONF et la DDT.

Par ailleurs, une mesure d'accompagnement est prévue afin de maintenir et valoriser la biodiversité forestière et d'améliorer l'habitat de chênaie-hêtraie calcicole.

## V. PIECES REGLEMENTAIRES

### V.1 Annexe 1 : L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (extrait Kbis de moins de 6 mois)

**Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse**

place de la Bourse  
BP 7016  
31068 Toulouse CEDEX 7

Flashez pour contrôler  
<https://controle.greffe-tc-toulouse.fr/fr/kbis>  
Code: fojhwXfpxaCq



N° de gestion 2024B03053

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 6 janvier 2025

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 929 451 854 R.C.S. Toulouse  
*Date d'immatriculation* 01/06/2024  
*Dénomination ou raison sociale* **CPENR DU CRÊT DES OURS**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée (Société à associé unique)  
*Capital social* 100,00 Euros  
*Adresse du siège* 1 rue de la Soufflerie 31500 Toulouse  
*Activités principales* Exploitation d'une centrale de production d'énergie renouvelable.  
*Nomenclature d'activités française (code NAF)* 7010Z  
*Personne morale immatriculée sans exercer d'activité*  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 01/06/2123  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 décembre  
*Date de clôture du 1er exercice social* 31/12/2025

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

**Président**

*Dénomination* ABO ENERGY France SARL  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée  
*Adresse* 1 rue de la Soufflerie 31500 Toulouse  
*Immatriculation au RCS, numéro* 441 291 432 RCS Toulouse

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S.Toulouse - 06/01/2025 - 11:32:37

## V.2 Annexe 2 : Attestation de propriété

ANNEE DE MAJ		2018		DEP DIR		25 0		COM				456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR				TRES		048		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ						NUMERO COMMUNAL		C00039	
Propriétaire		6 RUE DU CALVAIRE				25500 LES FINS				MIBN34				MAIRE/GENEVIEVE															
PROPRIETES BATIES																		EVALUATION DU LOCAL											
DESIGNATION DES PROPRIETES								IDENTIFICATION DU LOCAL																					
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM			
PROPRIETES NON BATIES																		EVALUATION										LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille								
82		A	217	MAISON AU VALET	B062	0039		1																					
									456A	AJ	BR	02		190 90															
														133 63															
									456A	AK	B	99		57 27															

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2018	DEP DIR	25 0	COM	456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR	TRES	048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	800011
usufruitier	MBBGPT		GLASSON/SOLANGE MARIE							
RÉSIDENCE DU VAL DE CHEZINE	54 BD DU VAL DE CHEZINE	44800 ST-HERBLAIN								
au propriétaire/Division	MBBJ9R		VILATTE/NATHALIE							
6 AV DE L AMITIE	44800 ST-HERBLAIN									
au propriétaire/Division	MBBJ9S		GLASSON/PIERRE							
315 RUE VICTOR HUGO	60750 CHOISY AU BAC									

PROPRIÉTÉS BÂTIES																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION											LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet						
06		A	250	CHAMPS DU BOIS	B021	0045								199.51													
								456A	J	BR	02		167.59	140.73													
								456A	K	B	99		31.92	0.33													

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2018	DEP DIR	25 0	COM	456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR	TRES	048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	800011
usufruitier	MBBGPT		GLASSON/SOLANGE MARIE							
RÉSIDENCE DU VAL DE CHEZINE	54 BD DU VAL DE CHEZINE	44800 ST-HERBLAIN								
au propriétaire/Division	MBBJ9R		VILATTE/NATHALIE							
6 AV DE L AMITIE	44800 ST-HERBLAIN									
au propriétaire/Division	MBBJ9S		GLASSON/PIERRE							
315 RUE VICTOR HUGO	60750 CHOISY AU BAC									

PROPRIÉTÉS BÂTIES																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL															
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION														LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet						
06		A	251	CHAMPS DU BOIS	B021	0045								2 40 86													
								456A	J	BR	02		2 02 33	169.89													
								456A	K	B	99		38 53	0.39													

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2018		DEP DIR		25 0		COM		456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR		TRES		048		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		V00018							
Propriétaire				MIBC7V				VUILLEMIN/ALEXANDRE																			
SUR LES FOYARDS				25210 PLAIMBOIS-DU-MIROIR																							
PROPRIÉTÉS BÂTIES												ÉVALUATION DU LOCAL															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL																					
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES												ÉVALUATION										LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille						
90		C	250	LES CRAS BERNARD	B044	0013	1	456A			1	02		3 07 98	302.56												

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2018	DEP DIR	25 0	COM	456 PLAINBOIS-DU-MIROIR	TRES	048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	V00018											
Propriétaire SUR LES FOYARDS 25210 PLAINBOIS-DU-MIROIR VUILLEMEN/ALEXANDRE																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION					LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PARC RIVOLI	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PRIM	PP/DP	S TAR	SUF GR	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN	FRACTION RCE EXO	% EXO	TC	
90	C	9		LES CRAS BERNARD	B044		1	456A		T	03		7 23 70	494,74	A	T.A			494,74	100	
															C	T.A			98,95	20	
															GC	T.A			98,95	20	

Source : Directeur Générale des Finances Publiques page : 1

ANNÉE DE MAJ 2018		DEP DIR 25.0	COM 456 PLAINBOIS-DU-MIROIR	TRES 048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00002												
Propriétaire MAIRIE 25210 PLAINBOIS-DU-MIROIR PBBBCF COMMUNE DE PLAINBOIS DU MIROIR																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION					LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC		
76	C	22		B005		I	456A	J	BR	01	15 54 50 7 76 70	920,65	A	TA	920,65	100			Feuille
							456A	K	BR	01	60 00	71,12	GC	TA	184,13	20			
							456A	L	BR	01	96 00	113,78	GC	TA	184,13	20			
							456A	M	B	99	5 17 80	5,21	TC	PB	14,22	20			
							456A	N	B	99	40 00	0,39	GC	TA	14,22	20			
							456A	O	B	99	64 00	0,63	GC	TA	113,78	100			
													TC	PB	5,21	100			
													GC	TA	1,04	20			
													C	TA	0,39	100			
													C	TA	0,08	20			
													GC	TA	0,08	20			
													TC	PB	0,63	100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2018		DEF DIR 25 0	COM 456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR	TRES 048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL -00002																	
Propriétaire MAIRIE 25210 PLAIMBOIS-DU-MIROIR																							
COMMUNE DE PLAIMBOIS DU MIROIR																							
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION			LIVRE FONCIER																
AN	SECTION	N° PLAN/VOIRIE	N° PARC/RIVOLI	CODE RIVOLI	ADRESSE	N° PRIM	PP/DP	S	TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
76	C	23		B005	BOIS COMMUNAL DIT DU VIROT		1	456A	J	BR	01			23 56 90 13 18 14	1562,44		A TA C TA GC TA		1562,44 312,49 312,49	100 20 20			
								456A	K	BR	01			96 00	113,78		TC PB	25	113,78	100			
								456A	L	B	99			8 78 76	8,84		A TA C TA		8,84 1,77	100 20			
								456A	M	B	99			64 00	0,63		GC TA TC PB	2,5	0,63	100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2018	DEP DIR	25 0	COM	456 PLAINBOIS-DU-MIROIR	TRES	048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00002								
Propriétaire MAIRIE 25210 PLAINBOIS-DU-MIROIR PBBCF COMMUNE DE PLAINBOIS DU MIROIR																		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION												
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	SUF	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
	ZB	11		B021	1456A	L	01	FRICH	39 70	0.5	A	0.5	100	TA	0.1	20	20	Feuille
				CHAMPS DU BOIS										C	0.1	20		
														GC	0.1	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNÉE DE MAJ 2018		DEP DIR 25 0	COM 456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR	TRES 048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL C00039										
Propriétaire 6 RUE DU CALVAIRE		MIBB34 25500 LES FINS	MAIRE/GENEVIEVE														
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION				LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE H.A.A.C.A	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
	ZB	12		B021	1	456A	BR	01		20 40	24,19	A	TA	24,19	100		
												C	TA	4,84	20		
												GC	TA	4,84	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNÉE DE MAJ 2018		DEP DIR 25 0	COM 456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR	TRES 048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00002											
Propriétaire MAIRIE 25210 PLAIMBOIS-DU-MIROIR PBBBCF COMMUNE DE PLAIMBOIS DU MIROIR																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES				LIVRE FONCIER										
AN SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PARC PRIM	CODE RIVOLI	N° PARC PP/DP TAR	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTEANCE HAA CA	REVENU CADASTRAL	COILL EXO RET	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
ZC	19		B034	1456A			L	01	FRICH	14 20	0,18		A	TA	0,18	100		
													C	TA	0,04	20		
													GC	TA	0,04	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNÉE DE MAJ 2018		DEP DIR 25 0	COM 504 ROSUREUX	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	G00011											
Propriétaire/Indivision		MBBRON GELION/CHARLES		TIRES 041														
AU CRAUTOT 25210 MONTBELLIARDOT		GELION/ISABELLE																
Propriétaire/Indivision		MBTCCS																
AU CRAUTOT 25210 MONTBELLIARDOT																		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION														
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	TAR	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA.A.CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
94	C	68		B080		1504A		BR	03		2 80 00	177,88	A	TA	177,88	100		Feuille
													C	TA	35,58	20		
													GC	TA	35,58	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNÉE DE MAJ 2018		DEF DIR	COM	COM 504 ROSUREUX	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL										
							-00006										
Propriétaire		PBBGZ		SECTION DE ROCHOITTE													
MAIRIE DE ROSUREUX		25380 ROSUREUX															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION				LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PARC PRIM	CODE RIVOLI	N° S TAR	SUF	GR/GR	CL	NAT CULT	CONTEVANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION R EXO	% EXO	TC	Feuille
76	C	71		B027	1504A		BR	03		7 55 70	480,05		A	480,05	100		
													C	96,01	20		
													GC	96,01	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNÉE DE MAJ 2018		DEP DIR 25 0	COM 504 ROSIREUX	TRES 041	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00023												
Propriétaire VILLA MMIMI PINSON 6 RUE DU CALVAIRE 25500 LES FINS PBBBBF GFO GROUPEMENT FORESTIER DES LEIGES																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION					LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/PRIM	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO/RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
08	C	166		B070	0076	1	J	BR	03		417 78 1 92 18	122,08	A	TA	122,08	100			
							K	BT	05		1 92 18	2,01	GC	TA	24,42 24,42	20 20			
							L	B	99		16 71	0,18	A	TA	0,18	100			
							M	B	99		16 71	0,18	GC	TA	0,04 0,18	20 100			
													GC	TA	0,04	20			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2018	DEP DIR	25 0	COM	074 BONNETAGE	TRES	048	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	B00035							
Propriétaire		MBBBJX		BRISEBARD/CLAUDE																						
44 RUE ROGER SALENGRO		70200 LURE																								
PROPRIÉTÉS BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
					R EXO						0 EUR						R EXO									0 EUR
REV IMPOSABLE COM					0 EUR	COM					DEP															
					R IMP						0 EUR						R IMP									0 EUR

PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION															LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
76	A	17		LES RONDES	B154			1 074A		BR	03		98 10	96.91	A	TA		96.91	100			
76	A	19		LES RONDES	B154			1 074A		BR	03		69 50	68.67	C	TA		19.38	20			
															GC	TA		19.38	20			
															A	TA		68.67	100			
															C	TA		13.73	20			
															GC	TA		13.73	20			
HA A CA					REV IMPOSABLE	166 EUR	R EXO					34 EUR	R EXO					166 EUR				
CONT					1 67 60	R IMP					132 EUR	R IMP					0 EUR	MAJ TC		0 EUR		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNÉE DE MAJ 2018		DEP DIR 25 0	COM 074 BONNETAGE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		TRES 048	NUMERO COMMUNAL R00031										
Propriétaire/Indivision		MBBCVF		RECEVEUR/BERNARD													
9 CHE DES FOURGS		25210 BONNETAGE		RECEVEUR/NICOLE													
9 CHE DES FOURGS		25210 BONNETAGE															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES				LIVRE FONCIER									
				EVALUATION													
AN	SECTION	N° PLAN/VOIRIE	N° PARC/PP/DP PRIM	CODE RIVOLI	N° S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA.A.CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
91	A	457	1 074A	B109	1 074A		P	02		2 61 85	138,15	A	TA	138,15	100		
												C	TA	27,63	20		
												GC	TA	27,63	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNEE DE MAJ		2018		DEP DIR		25 0		COM				456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR				TRES		048		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ						NUMERO COMMUNAL		C00039	
Propriétaire		6 RUE DU CALVAIRE				25500 LES FINS				MIBBN34				MAIRE/GENEVIEVE															
PROPRIETES BATIES																													
DESIGNATION DES PROPRIETES								IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL															
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM			
PROPRIETES NON BATIES																													
DESIGNATION DES PROPRIETES								EVALUATION										LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet								
82		A	38	MAISON AU VALET	B062			1																					
								456A	AJ	BF	05			36 70 25 69					1.64										
								456A	AK	B	99			11 01					0.11										

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2018		DEP DIR		25 0		COM		456 PLAIMBOIS-DU-MIROIR		TRES		048		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL				C00039			
Propriétaire		6 RUE DU CALVAIRE		25500 LES FINS		MIBN34		MAIRE/GENEVIEVE																			
PROPRIETES BATIES														EVALUATION DU LOCAL													
DESIGNATION DES PROPRIETES						IDENTIFICATION DU LOCAL																					
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
PROPRIETES NON BATIES														EVALUATION										LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet						
79		A	216	MAISON AU VALET	B062	0039		1						4 26 80													
									456A	AJ	BR	02		2 98 76					250,86								
									456A	AK	B	99		1 28 04					1,29								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

## V.1 Annexe 3 : Promesses de bail et de servitudes

**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Monsieur RECEVEUR Bernard

Né le : 27/03/1957

à : PLAIMBOIS-DU-MIROIR

de nationalité : Française

Adresse : 9 chemin des Fourgs, 25210 BONNETAGE

Madame RECEVEUR Nicole

Né le : 5/03/1963

à : PLAIMBOIS-DU-MIROIR

de nationalité : Française

Adresse : 9 chemin des Fourgs, 25210 BONNETAGE

qui est(ont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
BONNETAGE	A	457	Sur le Haut	2 ha 61 a 85 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale :

ABO Wind

type de groupement :

Société à responsabilité limitée

capital social :

Cent mille euros (100 000€)

siège social :

2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France

lieu d'enregistrement ou d'immatriculation :

Tribunal de Commerce de Toulouse

SIREN n°

441 291 432

représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou M. Benoît CLOUET en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,

Qui l'accepte,

Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

M. RECEVEUR Bernard

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*Bon pour pouvoir*  


Fait à : Bonnetage

Date : *23.08.2019.*

Mme RECEVEUR Nicole

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*bon pour pouvoir*



Fait à : Bonnetage

Date :

**L'Autorisée**

ABO Wind SARL

Représentée par M. Benoît CLOUET

Signature :



Fait à : Lyon

Date : *23.08.19*

**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Le conseil municipal de ROSUREUX  
Représenté par : Monsieur Jérôme BOILLON en qualité de  
Maire  
Lieu-dit Au Village 25380 ROSUREUX

qui est(sont) propriétaire(s) de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
ROSUREUX	C	71	COMMUNAL DE SAINTE-FOIX	7 ha 55 a 70 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
type de groupement : Société à responsabilité limitée  
capital social : Cent mille euros (100 000€)  
siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
SIREN n° 441 291 432  
représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou Mme Maité MOREL en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,  
Qui l'accepte,

Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

Le conseil municipal de Rosureux  
Représenté par M. Jérôme BOILLON

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*Bon pour pouvoir*

Fait à : Rosureux

Date : 24/12/2019

**L'Autorisée**

ABO Wind SARL  
Représentée par Mme Maité MOREL

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*[Signature]*

Fait à : Lyon

Date : 21/01/20

**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Monsieur Alexandre VUILLEMIN  
Né(e) le : 21/04/1970  
à : PONTARLIER  
de nationalité : française  
Adresse : 4 Les Crêts Bernard, PLAIMBOIS-DU-MIROIR

qui est(ont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
Plaimbois-du-Miroir	C	9	Les Crêts Bernard	7 ha 25 a 76 ca
Plaimbois-du-Miroir	C	10	Les Crêts Bernard	5 ha 62 a 30 ca
Plaimbois-du-Miroir	C	12	Les Crêts Bernard	11 a 93 ca
Plaimbois-du-Miroir	C	245	Les Crêts Bernard	4 a 56 ca
Plaimbois-du-Miroir	C	247	Les Crêts Bernard	10 a 84 ca
Plaimbois-du-Miroir	C	248	Les Crêts Bernard	3 ha 47 a 72 ca
Plaimbois-du-Miroir	C	250	Les Crêts Bernard	3 ha 07 a 98 ca
Plaimbois-du-Miroir	ZC	34	Les Crêts Bernard	79 a 12 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
type de groupement : Société à responsabilité limitée  
capital social : Cent mille euros (100 000€)  
siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
SIREN n° 441 291 432  
représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou M. Benoît CLOUET en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,

Qui l'accepte,

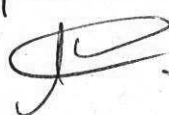
Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

Monsieur Alexandre VUILLEMIN

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*bon pour pouvoir*  


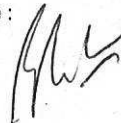
Fait à : Plaimbois-du-Miroir

Date : 27/03/19

**L'Autorisée**

ABO Wind SARL  
Représentée par M. Benoît CLOUET

Signature :



Fait à : Lyon

Date : 29.03.19

**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Monsieur Alexandre VUILLEMIN  
Né(e) le : 21/04/1970  
à : Pontarlier  
de nationalité : FRANCAISE  
Adresse : 4 Les Crêts Bernard, 25210 PLAIMBOIS-DU-MIROIR

qui est(sont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
BONNETAGE	A	17	Les Rondés	0 ha 98 a 10 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
type de groupement : Société à responsabilité limitée  
capital social : Cent mille euros (100 000€)  
siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
SIREN n° : 441 291 432

représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou Mme Maïté MOREL, en qualité de Responsable Développement Lyon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

Ou tout tiers ou société qui lui serait substituée, conformément à [l'article 4.8](#) de la promesse conclue entre eux

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,  
Qui l'accepte,

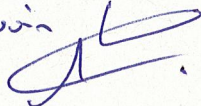
Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée de six (6) ans prorogable deux (2) fois trois (3) ans au maximum, qui est similaire à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

Monsieur Alexandre VUILLEMIN

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*Bon pour pouvoir*  


Fait à : Plaimbois-du-Miroir

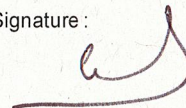
Date : 03/08/23

**L'Autorisée**

Pour la société ABO Wind ou tout autre société qu'elle aurait substituée,

Madame Maïté MOREL

Signature :



Fait à : LYON

Date : 17/08/2023

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*AV*

# AVENANT A PROMESSE DE BAIL ET DE SERVITUDE(S)

Références n°PDBS [PLAIMBOIS] [Commune de Plaimbois-du-Miroir] [18/042019]

Entre, d'une part :

Le conseil municipal de PLAIMBOIS-DU-MIROIR

Représenté par : Monsieur Jean-Marc LERAT en qualité de Maire, dûment habilité à cet effet en vertu d'un mandat donné par le conseil municipal lors de la délibération du 12/06/2019

Adresse : 23 Rue du Miroir 25210 PLAIMBOIS DU MIROIR

En qualité de (*ayer les mentions inutiles*) :

- propriétaire(s)
- ~~usufruitier~~
- ~~nu-propriétaire(s) pour autorisation de la décision de l'usufruitier~~
- ~~coïndivisaire(s)~~

Ci-après dénommé(s) le « PROPRIETAIRE », nonobstant leur pluralité ; en ce dernier cas, toutes les personnes ayant cette qualité s'engagent solidairement et indivisiblement au profit du PRENEUR.

Et le cas échéant, de seconde part :

/

En qualité d'exploitant entendu comme celui ayant un bail rural avec le PROPRIETAIRE des terrains qu'il exploite.

Ci-après dénommé l'« EXPLOITANT », nonobstant leur pluralité ; en ce dernier cas, toutes les personnes ayant cette qualité s'engagent solidairement et indivisiblement au profit du PRENEUR.

Ci-après le PROPRIETAIRE et l'EXPLOITANT sont dénommés les « PROMETTANTS »

Et, de troisième part :

La Société ABO Wind SARL, dont le siège se trouve au 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 441 291 432, représentée par M. Patrick BESSIERE, en qualité de gérant, dûment habilité à cet effet, ou Madame Maïté MOREL, en qualité de responsable régionale, en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

Ci-après dénommée le « PRENEUR »

## 1. Exposé Préliminaire

En vue de la réalisation d'un parc éolien, une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes a été signée, par acte sous seing privé, entre les PARTIES, en date du 27/09/2019, concernant les parcelles cadastrées C 21 C 22 C 23 C 394 C 395 et A 72 de la commune de Plaimbois du Miroir.

Cette promesse de bail a été conclue pour une durée de six (6) ans.

Cette promesse de bail a été conclue sous diverses autres clauses et conditions que les parties se dispensent de rappeler, déclarant bien les connaître.

Afin de modifier la liste des parcelles objet de la promesse et y ajouter une parcelle et modifier les conditions financières, les parties se sont rapprochées et conviennent d'apporter à la promesse de bail susvisée les modifications suivantes.

## 2. Il est convenu ce qui suit

- L'article 4.1 « Objet de la promesse de bail et de servitude » est modifié comme suit :

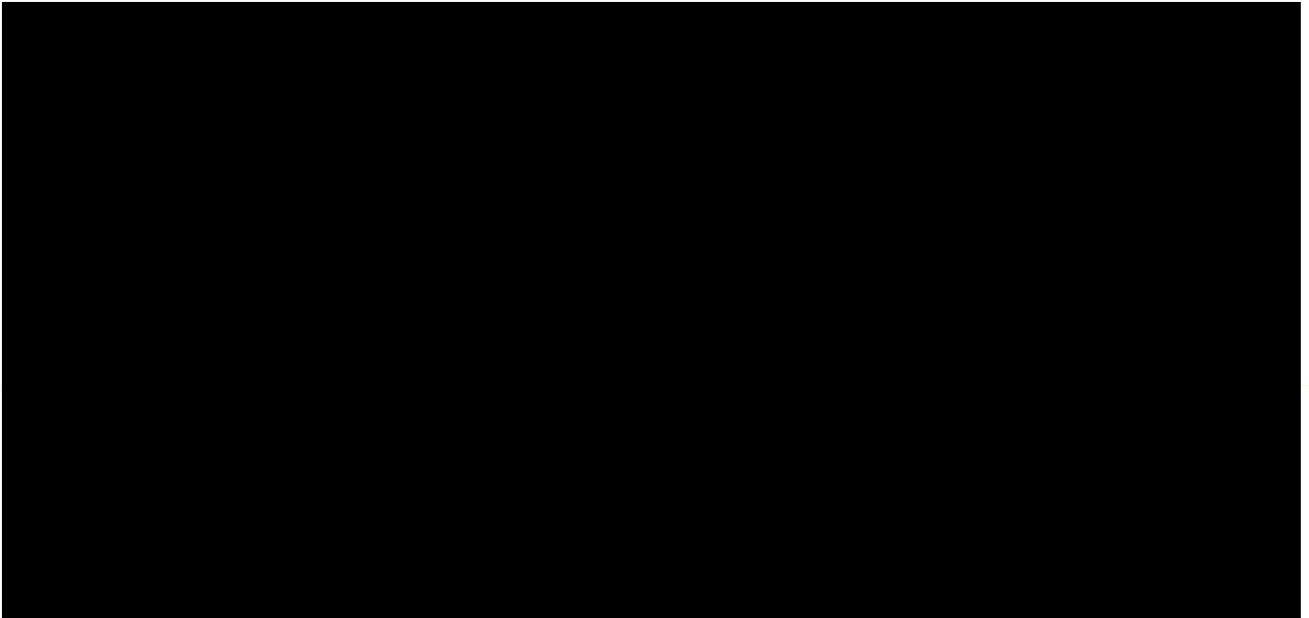
Dans le cas où les études et autorisations aboutissent à la possibilité d'implantation d'une éolienne ou d'installations sur les parcelles ci-après listées, ainsi que de servitude(s) définie(s) aux articles 7 et suivants, les PARTIES conviennent par la présente promesse des conditions d'un futur bail et/ou de servitudes conventionnelle(s).

### Liste des parcelles objet de la promesse :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	21	BOIS DE SEIGNE DESSUS	1 ha 74 a 30 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	22	BOIS DIT DU VIROT	15 ha 54 a 50 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	23	BOIS DIT DU VIROT	23 ha 56 a 90 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	394	ROCHE DU PIOT	3 ha 16 a 20 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	395	ROCHE DU PIOT	4 ha 41 a 50 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	A	72	ESSART LAGUENNE	6 ha 96 a 20 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	ZC	19	LE COMMUNAL DE LA BARRE	14 a 20 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	ZC	15	AU PRE LA FUE	31 a 20 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	ZB	11	CHAMPS DU BOIS	39 a 70 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	ZC	7	SOUS LE PIOT	29 a 00 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	ZC	9	SOUS LE PIOT	4 a 80 ca

Ces parcelles sont objet de la présente promesse telles qu'elles existent, s'étendent, se poursuivent et se comportent, avec toutes leurs aisances, circonstances et dépendances ; tous immeubles bâtis, par destination ou affectation pouvant en dépendre, tous droits de mitoyennetés ou autres attachés, le tout sans exception ni réserves.

- L'article 7.4 « Indemnisation des servitudes » est modifié comme suit :



Fait en 3 exemplaires, soit autant que de parties, plus un, remis au PRENEUR aux fins d'enregistrement, s'il souhaitait donner date certaine aux présentes, à ses frais.

Monsieur Jean-Marc LERAT, représentant la commune de Plaimbois-du-Miroir  
En qualité de propriétaire et exploitant

A PLAIMBOIS DU MIROIR, le 20.12.2022 *JU LERAT recevoir.*

Heure : *17.33*



ABOWIND SARL

Représentée par Madame Maité MOREL

En qualité de PRENEUR

A Lyon, le 18/01/2023

Heure :



Responsable de projet : Marie LE GALLOU



2501 ABO

# AVENANT A PROMESSE DE BAIL ET DE SERVITUDE(S)

Références n°PDBS [PLAIMBOIS] [MAIRE Genevieve] [20 03 2019]

Entre, d'une part :

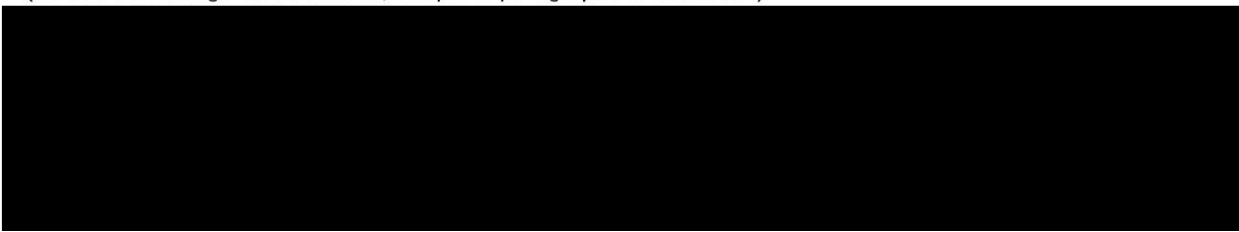
Madame Genevieve MAIRE  
Né le : 06/08/1946  
à : LES FINS  
de nationalité : française  
Adresse : 6 rue du Calvaire, 25500 LES FINS

En qualité de (*ayer les mentions inutiles*) :

- propriétaire(s)
- ~~usufruitier~~
- ~~nu-propriétaire(s) pour autorisation de la décision de l'usufruitier~~
- ~~coïndivisaire(s)~~

qui déclare(nt) être (*ayer les mentions inutiles*) : [REDACTED]

(*En cas de mariage ou de divorce, remplir le paragraphe ci-dessous :*)



Ci-après dénommé(s) le « PROPRIETAIRE », nonobstant leur pluralité ; en ce dernier cas, toutes les personnes ayant cette qualité s'engagent solidairement et indivisiblement au profit du PRENEUR.

Et le cas échéant, de seconde part :

/  
En qualité d'exploitant entendu comme celui ayant un bail rural avec le PROPRIETAIRE des terrains qu'il exploite.

Ci-après dénommé l'« EXPLOITANT », nonobstant leur pluralité ; en ce dernier cas, toutes les personnes ayant cette qualité s'engagent solidairement et indivisiblement au profit du PRENEUR.

Ci-après le PROPRIETAIRE et l'EXPLOITANT sont dénommés les « PROMETTANTS »

Et, de troisième part :

La Société ABO Wind SARL, dont le siège se trouve au 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 441 291 432, représentée par M. Patrick BESSIERE, en qualité de gérant, dûment habilité à cet effet, ou Madame Maïté MOREL, en qualité de responsable régionale, en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

Ci-après dénommée le « PRENEUR »

## 1. Exposé Préliminaire

En vue de la réalisation d'un parc éolien, une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes a été signée, par acte sous seing privé, entre les PARTIES, en date du 13/03/2019, concernant les parcelles cadastrées A37 A38 A216 et A217 de la commune de Plaimbois du Miroir.

Cette promesse de bail a été conclue pour une durée de six (6) ans.

Cette promesse de bail a été conclue sous diverses autres clauses et conditions que les parties se dispensent de rappeler, déclarant bien les connaître.

Afin de modifier la liste des parcelles objet de la promesse et y ajouter une parcelle et modifier les conditions financières, les parties se sont rapprochées et conviennent d'apporter à la promesse de bail susvisée les modifications suivantes.

## 2. Il est convenu ce qui suit

- L'article 4.1 « Objet de la promesse de bail et de servitude » est modifié comme suit :

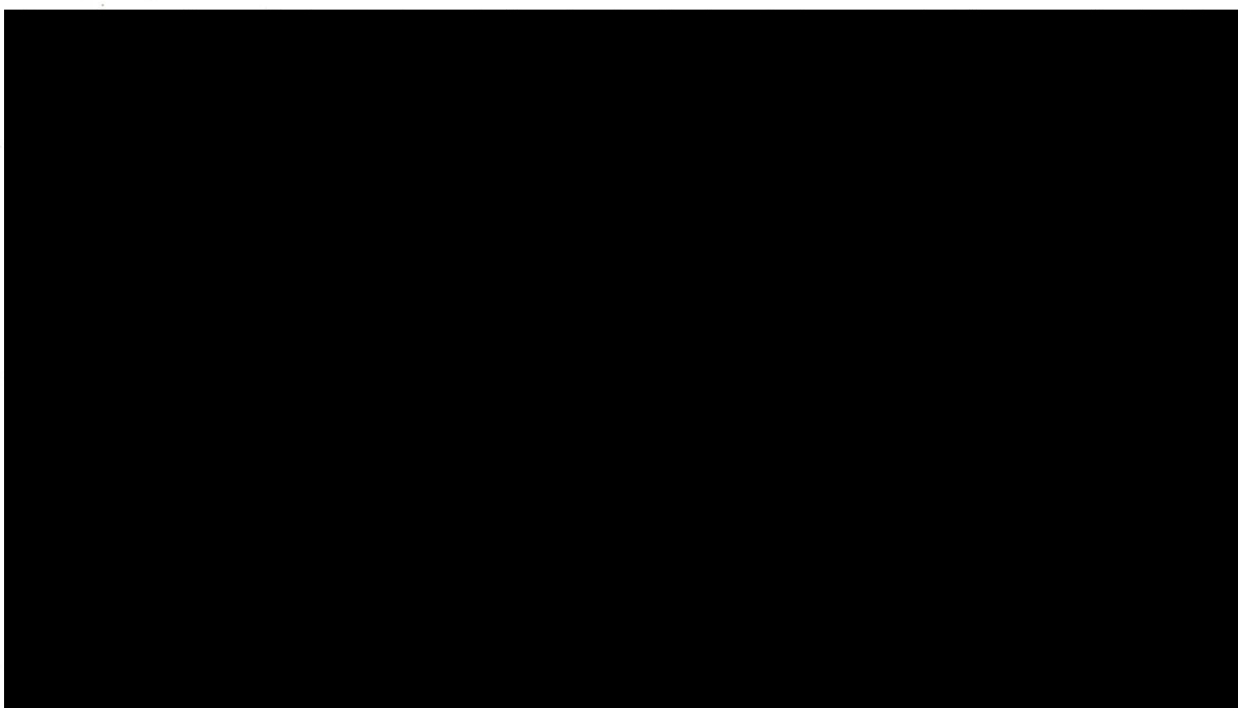
Dans le cas où les études et autorisations aboutissent à la possibilité d'implantation d'une éolienne ou d'installations sur les parcelles ci-après listées, ainsi que de servitude(s) définie(s) aux articles 7 et suivants, les PARTIES conviennent par la présente promesse des conditions d'un futur bail et/ou de servitudes conventionnelle(s).

### Liste des parcelles objet de la promesse :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
PLAIMBOIS DU MIROIR	A	37	Maison au Valet	54 a 00 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	A	38	Maison au Valet	36 a 70 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	A	216	Maison au Valet	4 ha 26 a 80 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	A	217	Maison au Valet	1 ha 90 a 90 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	ZB	12	Champs du bois	20 a 40 ca

Ces parcelles sont objet de la présente promesse telles qu'elles existent, s'étendent, se poursuivent et se comportent, avec toutes leurs aisances, circonstances et dépendances ; tous immeubles bâtis, par destination ou affectation pouvant en dépendre, tous droits de mitoyennetés ou autres attachés, le tout sans exception ni réserves.

- L'article 7.4 « Indemnisation des servitudes » est modifié comme suit :



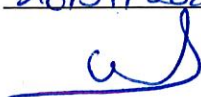


Fait en 3 exemplaires, soit autant que de parties, plus un, remis au PRENEUR aux fins d'enregistrement, s'il souhaitait donner date certaine aux présentes, à ses frais.

Madame Geneviève MAIRE  
En qualité de propriétaire et exploitant  
A LES FINS, le 20 décembre 2022  
Heure : 19 heures



ABOWIND SARL  
Représentée par Madame Maïté MOREL  
En qualité de PRENEUR  
A Lyon, le 18/01/2023  
Heure :



Responsable de projet : Marie LE GALLOU



**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Madame Isabelle GELION  
 Né(e) le : 8/03/1962  
 à : Villers-le-Lac  
 de nationalité : Française  
 Adresse : 26 au Crautot, 25210 Montbéliardot

Monsieur Charles GELION  
 Né(e) le : 29/11/1958  
 à : Montbéliardot  
 de nationalité : Française  
 Adresse : 26 au Crautot, 25210 Montbéliardot

qui est(ont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
ROSUREUX	C	68	LES SEIGNES	2 ha 80 a 00 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
 type de groupement : Société à responsabilité limitée  
 capital social : Cent mille euros (100 000€)  
 siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
 lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
 SIREN n° : 441 291 432  
 représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou [•] en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,

Qui l'accepte,


Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

Isabelle GELION

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

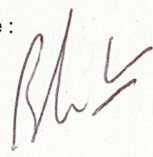
Fait à : Montbéliardot  
 Date : 12/04/2019  


Charles GELION

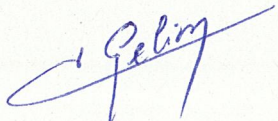
**L'Autorisée**

ABO Wind SARL  
 Représentée par M. Benoît CLOUET

Signature :

Fait à : Lyon  
 Date : 12.04.19  


Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*bon pour pouvoir*  
 Fait à : Montbéliardot  
 Date : 12/04/2019  


**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Le Groupement Forestier des Leiges  
Représenté par Monsieur Michel MAIRE  
Né(e) le : 22/07/1940  
à : Chalabre (11)  
de nationalité : française  
Adresse : 6 rue du Calvaire, 25500 LES FINS

qui est(ont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
Rosureux	C	164	Pré Lambert	4 ha 17 a 79 ca
Rosureux	C	166	Pré Lambert	4 ha 18 a 68 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
type de groupement : Société à responsabilité limitée  
capital social : Cent mille euros (100 000€)  
siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
SIREN n° 441 291 432  
représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou M. Benoît CLOUET en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,  
Qui l'accepte,

Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

Le Groupement Forestier des Leiges  
Représenté par Monsieur Michel MAIRE

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

Fait à : Les Fins  
Date : 29/03/2019


**L'Autorisée**

ABO Wind SARL  
Représentée par M. Benoît CLOUET

Signature :

Fait à : Lyon  
Date : 29-03-19

*Bon pour pouvoir*



**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Madame Nathalie VILATTE (née GLASSON)  
 Née le : 15/02/1965  
 à : Châlons-en-Champagne  
 de nationalité : française  
 Adresse : 6, Avenue de l'Amitié, 44800 SAINT-HERBLAIN

Madame Solange GLASSON  
 Née le : 17.04.1940  
 à : ANDLAU  
 de nationalité : française  
 Adresse : 9 rue Docteur Stoltz, 67140 ANDLAU

Monsieur Pierre GLASSON  
 Né le : 11/02/1966  
 à : Châlons-en-Champagne  
 de nationalité : française  
 Adresse : 315 rue Victor Hugo, 60750 CHOISY AU BAC

qui est(sont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
Plaimbois-du-Miroir	A	250	Champs du Bois	1 ha 99 a 51 ca
Plaimbois-du-Miroir	A	251	Champs du Bois	2 ha 40 a 86 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
 type de groupement : Société à responsabilité limitée  
 capital social : Cent mille euros (100 000€)  
 siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
 lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
 SIREN n° : 441 291 432  
 représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou Mme Maité MOREL en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,  
 Qui l'accepte,

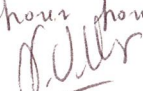
Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.


Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

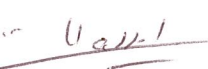
**L'Autorisant**

Monsieur Pierre GLASSON, Madame Nathalie VILATTE,  
 Madame Solange GLASSON

Signatures, précédées de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*Bon pour pouvoir*  


*Bon pour pouvoir*  


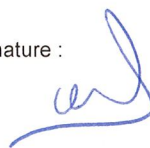
*Bon pour pouvoir*  


Fait à : Plaimbois-du-Miroir  
 Date : 11/02/2020

**L'Autorisée**

ABO Wind SARL  
 Représentée par Mme Maité MOREL

Signature :



Fait à : Lyon  
 Date : 20/02/2020

**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Madame Geneviève MAIRE  
Né(e) le : 6/08/1946  
à : LES FINS  
de nationalité : Française  
Adresse : 6 rue du Calvaire, 25500 LES FINS

qui est(sont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
Plaimbois-du-Miroir	A	37		54 a 00 ca
Plaimbois-du-Miroir	A	38		36 a 70 ca
Plaimbois-du-Miroir	A	216		4 ha 26 a 80 ca
Plaimbois-du-Miroir	A	217		1 ha 90 a 90 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
type de groupement : Société à responsabilité limitée  
capital social : Cent mille euros (100 000€)  
siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
SIREN n° : 441 291 432  
représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés, ou M. Benoît CLOUET en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,  
Qui l'accepte,

Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

Mme Geneviève MAIRE

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

*Bon pour pouvoir*

Fait à : Les Fins

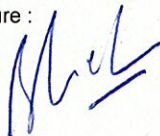
Date : *13 Mars 2019*



**L'Autorisée**

ABO Wind SARL  
Représentée par M. Benoît CLOUET

Signature :



Fait à : Lyon

Date :

*13-03-19*

**ANNEXE 3 : Autorisation aux fins de dépôt des autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien**

Le conseil municipal de PLAIMBOIS-DU-MIROIR  
 Représenté par : Monsieur Jean-Marc LERAT en qualité de  
 Maire  
 23 Rue Miroir 25210 PLAIMBOIS DU MIROIR

qui est(sont) propriétaire(s) des parcelles cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	21	BOIS DE SEIGNE DESSUS	1 ha 74 a 30 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	22	BOIS DIT DU VIROT	15 ha 54 a 50 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	23	BOIS DIT DU VIROT	23 ha 56 a 90 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	394	ROCHE DU PIOT	3 ha 16 a 20 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	C	395	ROCHE DU PIOT	4 ha 41 a 50 ca
PLAIMBOIS DU MIROIR	A	72	ESSART LAGUENNE	6 ha 96 a 20 ca

ci-après dénommé(s) l' « **Autorisant** »,

Confère(nt) une autorisation expresse, spéciale et irrévocable (pour la durée de la promesse formée par ailleurs entre elles) à :

raison sociale : ABO Wind  
 type de groupement : Société à responsabilité limitée  
 capital social : Cent mille euros (100 000€)  
 siège social : 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France  
 lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : Tribunal de Commerce de Toulouse  
 SIREN n° 441 291 432  
 représentée par M. Patrick BESSIERE, agissant en sa qualité de gérant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été dûment conférés,  
 ou M. Benoit CLOUET en vertu d'un pouvoir sous seing privé de M. Patrick BESSIERE.

ci-après dénommé l' « **Autorisée** »,  
 Qui l'accepte,

Afin de déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives, et/ou d'accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet de parc éolien, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur l'un, au moins, des biens, constituant les parcelles précitées, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise.

Cette autorisation est convenue pour une durée identique à celle de la promesse dont il est une annexe.

**L'Autorisant**

Le conseil municipal de Plaimbois-du-Miroir  
 Représenté par M. Jean-Marc LERAT, maire de la commune

Signature, précédée de la mention manuscrite  
*bon pour pouvoir :*

Fait à : Plaimbois-du-Miroir  
 Date : 27/09/2019



**L'Autorisée**

ABO Wind SARL  
 Représentée par M. Benoît CLOUET

Signature :

Fait à : Lyon  
 Date : 27/09/19

*(Handwritten signature of Benoît Clouet)*